

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

### **ANTENNE DE MAYOTTE**

*Novembre 1995 - Juillet 1996*

**Bernard LEDUC**  
**CIRAD-SAR 95/96**

**Correspondant CIRAD**  
**Chef d'Antenne**  
**Juillet 1996**

CIRAD-DIST  
Unité bibliothèque  
Lavalette

CIRAD



\*0000121579\*





# SOMMAIRE

	Pages
<b>RESUME</b>	<b>1</b>
<b>AVANT PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>1 - CONNAISSANCES DU MILIEU AGRICOLE ET THEMES D'ACTIVITES DU CIRAD</b>	<b>3</b>
1 - 1 - TOURNEES ET CONTACTS	3
1 - 2 - POSSIBILITES D'INTERVENTIONS DU CIRAD	5
<b>2 - LANCEMENT DU 1ER "AXE DE RECHERCHE" CONNAISSANCE ET AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION</b>	<b>10</b>
2 - 1 - RAPPEL - OBJECTIFS - DONNEES DE BASE	10
2 - 2 - CHOIX DES ZONES D'INTERVENTION	11
2 - 3 - LANCEMENT DES ENQUETES	13
<b>3 - MISSIONS</b>	<b>15</b>
3 - 1 - MISSIONS THEMATIQUES EFFECTUEES	15
3 - 1 - 1 - Filière Ylang-Ylang	15
3 - 1 - 2 - Filière Vanille	17
3 - 2 - MISSIONS THEMATIQUES PREVUES EN 96 - 97	19
3 - 2 - 1 - Mission "Inventaire des ravageurs et nématodes (1ère mission : saison sèche)"	19
3 - 2 - 2 - Mission " Petites unités de transformation des Produits - Valorisation artisanale"	19

3 - 2 - 3 - Mission "Appui méthodologique pour l'étude de la commercialisation des produits locaux sur le marché Local"	20
3 - 2 - 4 - Mission "Inventaire des ravageurs et nématodes (2ème mission : saison des pluies)"	20
3 - 2 - 5 - Les autres thèmes de mission	20
3 - 3 - MISSION D'APPUI AU SECTEUR PRIVE	21
3 - 4 - MISSION THEMATIQUE SUPPLEMENTAIRE	22
3 - 5 - MISSION D'APPUI CIRAD	22
<b>4 - REPONSES A DES DEMANDES DIVERSES</b>	<b>23</b>
4 - 1 - AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT PEDAGOGIQUE SUR LA POINTE MAHABOU	23
4 - 2 - EXPOSITION SUR LES ANCIENNES INDUSTRIES SUCRIERES A MAYOTTE	23
4 - 3 - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DE LA DAF	24
<b>5 - CONTACTS OFFICIELS, REUNIONS IMPORTANTES, MEDIAS</b>	<b>25</b>
<b>6 - INSTALLATION DE L'ANTENNE DU CIRAD PERSONNEL - EQUIPEMENTS - LOCAUX - LOGEMENTS</b>	<b>27</b>
6 - 1 - PERSONNEL	27
6 - 2 - EQUIPEMENT	27
6 - 3 - NOUVEAUX LOCAUX	30
6 - 4 - LOGEMENT DES AGENTS	30
<b>CONCLUSIONS</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES - Liste page ( sept annexes - 38 pages)</b>	<b>35</b>

**RESUME**

L'affectation le 31 octobre 1995, d'un chercheur senior du CIRAD marque le début de l'installation de l'Antenne du CIRAD à MAYOTTE.

En juillet 1996, l'équipe prévue est au complet, l'axe de recherche sur le fonctionnement des exploitations est lancé, des missions d'appui thématiques à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF/MAYOTTE) ont été effectuées ou sont programmées pour 1996.

Les locaux définitifs du CIRAD sont en cours de réfection et une partie de l'équipement est acquis.

L'appui de la DAF/MAYOTTE a été très important. Il a facilité l'installation matérielle, mais aussi la connaissance du milieu agricole et la réflexion sur les activités de recherche.

L'équipe de l'Antenne CIRAD doit être renforcée par des assistants mahorais qui seront formés à la recherche. Ce renforcement ne peut être effectué que par une nouvelle répartition des moyens de fonctionnement dans les limites de l'enveloppe globale.

**AVANT - PROPOS**

La convention d'application Etat - Collectivité Territoriale de Mayotte - CIRAD du 3 août 1995 précise que le CIRAD installe une "Antenne déconcentrée" à MAYOTTE.

Trois chercheurs doivent y être affectés la première année.

L'Etat, par le biais de trois Ministères, la Collectivité Territoriale de MAYOTTE et le CIRAD participent au financement de l'Antenne.

**Ce document est un compte-rendu de la première phase d'installation de l'Antenne, de novembre 1995 à juillet 1996.**

L'installation matérielle, les contacts, la connaissance du milieu, les missions thématiques, le lancement de l'axe de recherche sur le fonctionnement des exploitations et la constitution de l'équipe y sont évoqués.

La question du budget de fonctionnement n'est pas développée. Elle fait actuellement l'objet d'une réflexion au CIRAD.

Je tiens à remercier particulièrement la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de MAYOTTE pour le soutien efficace apporté à l'installation de l'Antenne.

La DAF a immédiatement mis à la disposition du CIRAD, à titre provisoire, un bureau et une voiture de service, géré les crédits d'investissement tout en facilitant leur utilisation, appuyé avec compétence et efficacité la réfection des futurs bureaux du CIRAD.

Enfin, les cadres, chefs de zone et agents de la DAF ont facilité sans restriction la réflexion préalable sur les futurs programmes, la connaissance du milieu et le lancement de l'axe de recherche "fonctionnement des exploitations".

**Je les en remercie chaleureusement.**

## 1 - CONNAISSANCES DU MILIEU AGRICOLE ET THEMES D'ACTIVITES DU CIRAD

### 1 - 1 - TOURNEES ET CONTACTS

La Direction de l'Agriculture et de la Forêt a constitué la structure d'accueil de l'Antenne CIRAD et a facilité les contacts avec le milieu agricole. Deux services ont particulièrement favorisé cette première approche du milieu : le Service de Développement Agricole, et le Service d'Economie Agricole en particulier la section statistique.

Les chefs de zone du SDA ont organisé chacun dans leurs secteurs, des visites d'exploitations agricoles. Des entretiens avec les responsables de la station de DEMBENI, la visite du Lycée Agricole de Coconi et de ses terrains d'application, des contacts informels (tels que plusieurs entretiens avec Mr SAVIGNAN, vice-président de la Coopérative des Fruits et Légumes de MAYOTTE sur les possibilités de transformation des produits agricoles), la visite de la coopérative de vanille de CHICONI, les contacts pris avec les agriculteurs à l'occasion de la mission thématique sur l'ylang-ylang, et de nombreux entretiens avec les chefs de service, ont permis de dresser une première liste des possibilités d'intervention du CIRAD.

Nous rappelons ici le calendrier de ces entretiens, contacts et visites.

22 novembre 95 : entretien avec Mr Y. GALLOIS, chef du Service de Développement Agricole. Prévision de calendrier des tournées sur les exploitations avec les chefs de zone : tournée d'initiation avec Mr J. BARRET dans la zone à ylang-ylang.

28 novembre 95 : contact avec Mr Olivier THIEBAUD, mission pêche / environnement pilotée par UR GREEN

28 novembre 95 : tournée sur l'ylang-ylang avec Mr Jacquelin BARRET (Mamoudzou - Coconi - Combani - Soulou - Dzoumogné et retour)

30 novembre 95 : tournée zone III - Centre Ouest avec Ali ROBERT, chef de zone : Tsingoni - Chiconi - Ouangani

1er décembre 95 : Réunion du SDA de Coconi : présentation de l'Antenne CIRAD, son programme, son financement, son évolution, sa mission, etc.

5 décembre 95 : zone V - Sud Sud-Est : Bouéni, Kani-Keli, avec ASSOIDI SAINDOU et deux assistants.

7 décembre 95 : zone VI - Sud Est : Dembeni, Bandréle avec HAMIDOU ABDOUL ANZIZI, Jacquelin BARRET et AHMED MOUNIROU.

11 décembre 95 : Contact avec Mr Serge SAVIGNAN, président de la COPREL et vice-président de la CAPFLEM sur les possibilités de transformation des produits agricoles.

14 décembre 95 : zone I - Nord Ouest : Mtzamboro, Acoua, Mtsangamouji avec SOILIH AHAMADA, AHMED MOUNIROU et un technicien supérieur.

15 décembre 95 : participation à la mission ylang-ylang avec MM DIEZ, DEMARNE, GOUD, BARRET : discussion avec des agriculteurs et visites d'exploitations.

16 décembre 95 : participation à la mission ylang : MM GOUD et BARRET, à Longoni lieu-dit Bandajou : interview d'un groupe d'agriculteurs distillateurs à Longoni, lieu-dit Bandajou.

19 décembre 95 : entretien avec Mr NAPOLEONE, mission du CNASEA : mise en place d'un organisme public jouant le rôle de régulateur du marché (foncier).

20 décembre 95 : discussion avec B. GOUD : les possibilités d'activités du CIRAD à Mayotte : les programmes et les interventions.

21 décembre 95 : contact avec Mr DIEZ : les activités du service de la P.V. à Mayotte et les besoins en appuis.

21 décembre 95 : contact avec Mr Guy HENRY : situation des cultures de rente et transformation : quelques orientations de recherche.

21 décembre 95 : contact avec Mr G. PLON : situation de l'élevage.

22 décembre 95 : contact avec Mr Y. GALLOIS : les problèmes de l'agriculture et de l'élevage, les thèmes de mission d'appui à la DAF MAYOTTE.

12 janvier 96 : contact avec Mr F. LETOUBLON : les termes de référence de la mission vanille, les critères de différenciation des exploitations.

17 janvier 96 : contact avec Mr C. ROMAIN : panorama sur Mayotte, zonages, critères de différenciation des exploitations, et référence au travail de Pitchet SENG : la typologie des exploitations, aspects agro-sylvo-pastoral, zone de Ouangani? DESS.

25 janvier 96 : visite de la station de Dembeni avec MM CARRIERE, DAURE et DIEZ de la DAF : visite du laboratoire de la protection des végétaux.

26 janvier 96 : visite du Lycée Agricole de Coconi, réunion et débats avec le proviseur, Mr Joël BARRET et l'ensemble des professeurs.

30 janvier 96 : examen de la banque de données AGRAMAY à Coconi avec J. BARRET et T. FELLMANN.

19 février 96 : visite de la coopérative de vanille de Chiconi avec Mr Guy Henry.

## **1 - 2 - POSSIBILITES D'INTERVENTIONS DU CIRAD**

La liste des possibilités d'intervention du CIRAD à Mayotte résulte de tous ces contacts. Elle est présentée sous forme de tableaux ; le classement des thèmes d'intervention ne constitue pas un ordre de priorités.

Enfin, le service de Vétérinaire et de l'Élevage suffisamment étoffé et très actif dans la lutte contre les épizooties n'a évoqué les possibilités d'intervention du CIRAD que dans le domaine du diagnostic des filières et de l'audit des projets d'élevage soutenus par la DAF.

POSSIBILITES D'INTERVENTION DU CIRAD	YLANG-YLANG	VANILLE	MARACHAGE	FRUITS / AGRUMES	BANANE	CULTURES VIVRIERES	ELEVAGE	SYSTEME DE PRODUCTION	POISSON	METHODOLOGIE DE L'EXPERIMENTATION TECHNIQUE DE RECHERCHE
<b>1 - Economie, commercialisation , micro-économie :</b>  * Commercialisation  * Connaissance du marché mondial  * Suivi agro-économique, temps de travaux, productivité	X	X	X	X					X	

POSSIBILITES D'INTERVENTIONS DU CIRAD	YLANG-YLANG	VANILLE	MARACHAGE	FRUITS / AGRUMES	BANANE	CULTURES VIVRIERES	ELEVAGE	SYSTEME DE PRODUCTION	POISSON	METHODOLOGIE DE L'EXPERIMENTATION TECHNIQUE DE RECHERCHE
<b>2 - Sociologie - Transfert de technologie - Groupes de producteurs - fonciers :</b>  * Tranfert de technologie et organisations paysannes  * Appui à la gestion et prise de décision dans les organisations paysannes  * Appui aux coopératives : - collecte - stockage - écoulement - gestion financière  * Les conditions de retour à la terre  * Appui socio-économique de la filière ylang-ylang  * Compréhension des statuts fonciers, partage familial des terres  * Etudes sur le foncier - compréhension des lois d'appropriation et d'accès à la terre  - relations jouissance du sol / plantations pérennes  * Foncier et élevage : création d'un espace pastoral pour les éleveurs volontaire			X				X			
			X							
	X	X	X	X		X	X		X	
								X		
	X							X		
				X						
							X	X		

<p align="center"><b>POSSIBILITES D'INTERVENTIONS DU CIRAD</b></p>	<p align="center">YLANG-YLANG</p>	<p align="center">VANILLE</p>	<p align="center">MARAICHAGE</p>	<p align="center">FRUITS / AGRUMES</p>	<p align="center">BANANE</p>	<p align="center">CULTURES VIVRIERES</p>	<p align="center">ELEVAGE</p>	<p align="center">SYSTEME DE PRODUCTION</p>	<p align="center">POISSON</p>	<p align="center">METHODOLOGIE DE L'IMPLEMENTATION TECHNIQUE DE RECHERCHE</p>
<p><b>3 - Techniques : culturales, équipement, élevage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Diversification, étalement de la production, seuil de rentabilité de traitements</li> <li>* Conservation des semences en saison des pluies (maïs)</li> <li>* Choix des portes-greffes en fonction des sols : mandariniers, citronniers, pamplemoussiers, orangers</li> <li>* Appui en défense des cultures :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pourriture de la tomate</li> <li>- cercosporioses des bananiers</li> <li>- mouche des fruits</li> </ul> </li> <li>* Adaptation variétale, introductions</li> <li>* Lutte anti-érosive : techniques culturales et systèmes de cultures adaptés (agroforesterie)</li> <li>* Contribution à l'étude d'une politique d'agroforesterie</li> <li>* Etude de l'influence du vieillissement des plantations sur le rendement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- relation entre la production de fleurs par arbre et la qualité</li> <li>- renouvellement de la plantation</li> </ul> </li> <li>* Agriculture biologique (label bio)</li> <li>* Choix variétaux pour l'étalement des productions</li> <li>* Mécanoculture : techniques culturales et matériel adapté à la lutte anti-érosive</li> <li>* Diagnostic sur l'élevage               <ul style="list-style-type: none"> <li>- situation générale</li> <li>- filière viande</li> <li>- filière lait</li> <li>- petit élevage</li> </ul> </li> <li>* Audit des élevages structurés recevant l'appui de la DAF</li> <li>* charbon de zébu (appui EMVT)</li> <li>* Lutte contre les épidémies sur petit élevage (lapin poulet)</li> </ul>			<p align="center">x</p>	<p align="center">x</p>	<p align="center">x</p>	<p align="center">x</p>				



10

<p align="center"><b>POSSIBILITES D'INTERVENTIONS DU CIRAD</b></p>	<p align="center">YLANG-YLANG</p>	<p align="center">VANILLE</p>	<p align="center">MARAICHAGE</p>	<p align="center">FRUITS / AGRUMES</p>	<p align="center">BANANE</p>	<p align="center">CULTURES VIVRIERES</p>	<p align="center">ELEVAGE</p>	<p align="center">SYSTEME DE PRODUCTION</p>	<p align="center">POISSON</p>	<p align="center">METHODOLOGIE DE L'EXPERIMENTATION TECHNIQUE DE RECHERCHE</p>
<p><b>5 - Transformation des produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Equipement des unités moyennes de distillation</li> <li>* Techniques apportant une plus-value à l'exportation et adaptées à des coopératives de dimensions réduites mettant en oeuvre des techniques simples (jus / surgelés / apéritifs / condiments / confitures)</li> <li>* Etudes de marché</li> <li>* Matériel de transformation</li> <li>* Organisation de la structure de transformation</li> </ul>	<p align="center">x</p>		<p align="center">x</p>	<p align="center">x</p>	<p align="center">x</p>	<p align="center">x</p>			<p align="center">x</p>	

**2 - LANCEMENT DU 1ER "AXE DE RECHERCHE"  
CONNAISSANCE ET AMELIORATION DES SYSTEMES DE  
PRODUCTION**

**2 - 1 - RAPPEL - OBJECTIFS - DONNEES DE BASE**

Cet axe est orienté sur les exploitations agricoles, en particulier :

- l'analyse des systèmes de production en vue de leur amélioration ;
- le fonctionnement des exploitations ;
- les stratégies des producteurs ;

Cette activité de recherche doit contribuer à :

- orienter les interventions de la recherche ;
- choisir les innovations à diffuser ;
- prévoir l'évolution de l'agriculture pour orienter la politique agricole et les opérations de développement.

Dans la note sur "les orientations du CIRAD à Mayotte" - 2 avril 1996 - B. LEDUC (10 p) qui figure en annexe, on trouvera page 3 et 4 une présentation de cet axe de recherche sous le titre "1er programme".

Le lancement du programme a donné lieu à une concertation entre la DAF et le CIRAD lors de la réunion du 30/01/96 à laquelle ont participé :

- \* Thierry FELLMANN, section Statistique du Service d'Economie Agricole,
- \* Jacquelin BARRET, service de Développement Agricole ,
- \* Bernard LEDUC, CIRAD - SAR.

Thierry FELLMANN et Jacquelin BARRET ont mis sur pied une base de données intitulée "AGRAMAY", données collectées auprès de 2 800 ménages ayant une activité agricole à Mayotte.

A partir de celle-ci, T. FELMANN et J. BARRET vont effectuer une typologie sur les systèmes de production. Pour eux, cette base représente une série de "photographies" des exploitations à un temps t, mais ne rend compte ni du fonctionnement, ni de l'évolution des exploitations.

Le principe retenu est donc que le CIRAD étudie plusieurs types d'exploitations plutôt qu'un échantillon au sens statistique et analyse dans chaque cas le système global.

Le chercheur CIRAD doit donc conduire une analyse qualitative fine, ce que ne peut faire le SDA et le SEA.

Il faut donc partir de la base AGRAMAY dont on tire déjà une esquisse de typologie : pluriactifs stables, pluriactifs précaires, agriculteurs toutes cultures, agriculteurs pour les cultures vivrières seulement.

On effectuera un suivi très rapproché de certaines exploitations pour comprendre la stratégie des agriculteurs, déboucher sur une typologie des stratégies, et déterminera ce que l'on peut améliorer dans le système de production par des interventions du CIRAD.

Une stagiaire, Adrienne DAUDET, troisième année d'ENSAM au CNEARC, orientation agro-économie, a été recrutée.

Le stage à Mayotte est prévu du 29 avril au 10 septembre 96. Il est encadré scientifiquement par Benoit GOUD de l'Unité Economie et Sociologie Rurale du CIRAD-SAR et sur place par moi-même.

## 2 - 2 - CHOIX DE ZONES D'INTERVENTION

La stagiaire, Adrienne DAUDET, a reçu un appui de tous les chefs de zone du SDA pour un premier contact avec le milieu. Des tournées de visite d'exploitations ont été systématiquement organisées dans chacune des huit zones de Mayotte selon le calendrier suivant :

- 6 mai : chef de zone : ASSOIDI SAINDOU  
Sud-Ouest  
Zone de KANI KELI, BOUENI.
- 7 mai : chef de zone : MOHAMED HASSANI  
Nord  
Zone de BANDRABOUA, KOUNGOU.
- 9 mai : chef de zone : MOUSSA SALIME  
Centre et Sud-Ouest  
Zone de COCONI, SADA et CHIRONGUI.
- 13 mai : chef de zone : HERVE MOGNE  
Nord-Est  
Zone de MAMOUDZOU.
- 14 mai : chef de zone : SOILIH AHAMADA  
Nord-ouest  
Zone de M'TZAMBORO, ACOUA, M'TSANGAMOUI.

- 15 mai : chef de zone : ALI ROBERT  
Centre-Ouest  
Zone de TSINGONI, OUANGANI, CHICONI.
  
- 20 mai : chef de zone : HAMIDOU ANZIZI  
Centre-Est  
Zone de BANDRELE, DEMBENI.

Cette prise de contact avec le milieu a été suivi d'une réunion importante le 29 mai 96 à laquelle ont participé 4 personnes du SDA connaissant parfaitement le terrain :

- Mounirou AHMED,
- Jacquelin BARRET,
- Seng PITCHET,
- Charles ROMAIN,

ainsi que Thierry FELLMANN du SEA/Statistiques et pour le CIRAD, Bernard LEDUC et Adrienne DAUDET.

L'objet de cette réunion était de passer à la phase d'enquête.

En annexe figurent :

- 1) L'exposé de A.DAUDET intitulé "Etude des unités familiales de production agricole à Mayotte - Synthèse préparatoire à la réunion du 29 mai 1996" 4p ;
- 2) Le compte rendu des débats (B. LEDUC).

La synthèse de l'information porte sur :

- le milieu naturel,
- le milieu humain,
- l'histoire de Mayotte,
- l'histoire agraire.

Cet exposé a donné lieu à un débat dont les principales idées figurent au compte-rendu (cf annexes) et qui a également orienté le questionnaire d'enquête.

Trois groupes de trois villages ont été identifiés en séance.

ZONE	NOM DU VILLAGE	LOCALISATION	LANGUE
NORD	KANGANI MTSANGAMBOUA CHEMBENYOUUMBA	Côte Est Côte Est côte Ouest	Shimahorais Shimahorais Shimahorais
CENTRE	MIRERENI  ONGOJOU HAJANGOUA	Intérieur à l'Est de COMBANI Est COCONI Côte Est	Anjouanais  Shimahorais Shimahorais
SUD	CHOUNGUI PASSI KELI DAPANI	Intérieur Côte Sud Côte Sud	Shibushi Shibushi Shibushi

### 2 - 3 - LANCEMENT DES ENQUETES

Il a été convenu que, à partir de cette liste, un village serait choisi dans chacun des groupes à l'issue des tournées sur ces villages avec les chefs des zones correspondantes.

Il a été convenu également que le service de Mr Thierry FELLMANN (SEA/Statistiques) mettrait à la disposition du CIRAD deux enquêteurs de la DAF, en alternance, pour appuyer pendant la durée de son stage, A. DAUDET dans la conduite de ses enquêtes une fois les trois villages choisis.

Ces tournées sur 9 villages ont été effectuées par A. DAUDET et B. LEDUC, les 3,4,5,6,et 10 juin 1996.

Un chef de zone a accompagné chaque tournée et organisé l'interview d'un ou plusieurs anciens du village. Ces interview ont été orientées sur l'histoire de la fondation du village et la structure foncière qui en découle.

Trois villages ont été choisis à l'issue de cette deuxième série de tournées. Il s'agit du Nord au Sud de :

- CHEMBENYOUUMBA,
- ONGOJOU,
- PASSI KELI,

A. DAUDET résume ainsi les caractéristiques essentielles de ces villages :

NORD : CHEMBENYOUUMBA

- zone humide,
- village mahorais,
- en bord de mer,
- sur fortes pentes,
- cultures loin du village.

CENTRE : ONGOJOU

- zone humide d'altitude (1),
- sols de bonne à très bonne qualité,
- village mahorais soumis à une immigration clandestine,
- à l'intérieur des terres,
- pentes faibles en moyenne.

SUD : PASSI KELI

- zone sèche,
- sols peu profonds caillouteux,
- village malgache,
- en bordure de mer,
- sur fortes pentes.

On trouvera en annexe la version actuelle du questionnaire d'enquêtes établi par A. DAUDET qu'on pourra considérer comme un guide d'interview.

Les enquêtes ont commencé le 17 juin 96.

(1) altitude très relative à Mayotte : col d'ongojou : 184 m

## 3 - MISSIONS

### 3 - 1 - MISSIONS THEMATIQUES EFFECTUEES

#### 3 - 1 - 1 - Filière Ylang-Ylang

##### Intervention du CIRAD en appui au secteur des plantes aromatiques et à parfum à MAYOTTE

Cette mission a donné lieu à l'intervention de deux experts. Elle répond, en effet, à une demande technique :

- conseil pour l'amélioration du fonctionnement des centres de distillation ;
- détermination des qualités des essences suivant les sites de production avec établissement d'un protocole expérimental.

Cette prestation a été effectuée par Mr DEMARNE du 11 au 19 décembre 95.

Ces deux expertises doivent déboucher sur une "proposition de constitution de distillation collective" comportant les paramètres suivants :

- production ;
- collecte et distillation ;
- labélisation de l'essence d'ylang-ylang origine de Mayotte et débouchés économiques;
- contrôle de qualité.

Deux documents ont été rédigés :

- F. DEMARNE et B. GOUD : Rapport de mission à Mayotte sur la filière ylang-ylang du 11 au 21 décembre 1995 - CIRAD-SAR - n° 24/96 - Janvier 1996 - 15 p.

- F. DEMARNE : La qualité des huiles essentielles d'ylang-ylang produites à Mayotte, *Cananga odorata cv genuina (annonacae)* CIRAD - Agence de la Réunion - Février 1996.

L'étude s'appuie sur l'analyse de nombreux échantillons d'essence d'ylang-ylang et la comparaison "avec des essences d'autres provenances, en particulier des essences de la République Fédérale Islamique des Comores".

Du premier document, on retiendra les points suivants :

\* "...dans les conditions de production et de vente des essences d'ylang-ylang qui prévalent aujourd'hui à Mayotte, l'équilibre financier des distilleries collectives est difficile à atteindre. Les installations prévues sont effectivement la meilleure solution pour résoudre les problèmes techniques rencontrés, mais ne semblent pas être économiquement rentables au sens d'une entreprise indépendante. Il n'y a pas de retour sur l'investissement.

L'équilibre et le bon fonctionnement de ces distilleries collectives ne peuvent donc être envisagés qu'avec un soutien lourd et durable de la Collectivité Territoriale de Mayotte."

F. DEMARNE insiste sur "... la rentabilité non démontrée des distilleries collectives dans le contexte actuel de Mayotte...".

Il conseille de "limiter les ambitions du programme sectoriel ODEADOM".

Si la Collectivité territoriale de Mayotte soutient fortement la filière, "on peut dans un premier temps envisager la construction d'une seule unité de trois alambics".

B. GOUD rappelle trois principes de travail en matière d'appui aux organisations des producteurs:

- "l'existence d'enjeux considérés comme importants par les producteurs,
- l'adéquation entre la forme d'organisation proposée et les objectifs poursuivis par les producteurs,
- la progressivité dans le processus d'organisation".

Il souligne que "les conditions ne sont pas réunies pour le lancement, à court terme, de l'opération de distillation collective telle que prévue dans le programme sectoriel".

Si l'administration "maintient son programme d'appui aux organisations de producteurs, sous réserve de le réduire à une seule unité de trois alambics, on proposera comme activités préalables à la mise en service de l'unité :

- l'identification des formes de partenariat avec les acheteurs métropolitains ;
- la définition claire des modalités de gestion ;
- l'étude et la mise en application de toutes mesures visant à favoriser l'appropriation des distilleries par les adhérents".

Les acquis de la mission débouchent également sur la proposition de définition d'un programme recherche-développement sur l'ylang-ylang à partir de trois axes :

- "Connaissance du milieu"

Le système agraire de la région productrice au niveau région, village et unité de production.

- "Innovation technique"

\* la diminution des coûts d'entretien par la mise en place de légumineuses de couverture, l'aide à l'acquisition de matériel de débroussaillage (programme de travail DAF/CIRAD).

\* L'amélioration des conditions de distillation artisanale, modèles d'alambic et plan de gestion des boisements.

- "Concertation au sein de la filière ylang-ylang de Mayotte"

L'instance de concertation regrouperait producteurs, collecteurs et acheteurs métropolitains et aurait pour fonction de :

- concevoir une politique générale de consolidation de la filière ;
- définir des programmes d'appui par exemple à la gestion des boisements ou l'intérêt d'un label "Ylang Mayotte";
- moderniser le marché de l'ylang-ylang.

Du deuxième document, "La qualité des huiles essentielles d'ylang-ylang produites à Mayotte", on retiendra les conclusions suivantes :

"Il n'a pas été possible, sur des bases objectives, de mettre en évidence une différence de composition ou de qualité entre les produits de Mayotte, d'une part, et les produits de la République Fédérale Islamique des Comores, d'autre part".

"Les essences en provenance de Mayotte étant plus chères, les producteurs ont intérêt à maintenir la qualité en soignant toujours plus le fractionnement de leurs essences de tête".

"La commercialisation doit être améliorée pour garantir, chaque année, à des prix "acceptables par rapport à ceux de la concurrence" des volumes constants, des qualités homogènes et des prix relatifs stables".

### **3 - 1 - 2 - Filière vanille**

La mission d'appui, à la filière vanille, à Mayotte, doit contribuer à bâtir un programme sectoriel de développement.

Elle doit préciser :

- les choix techniques de production,
- l'organisation économique de la filière de Mayotte (production, commercialisation),
- le marché et les réseaux de distribution à viser,
- la place de Mayotte dans le marché mondial,
- la pertinence du choix de l'agriculture biologique et son influence sur l'élargissement du marché.

Cette prestation a été effectuée par F.E. DEMARNE du 6 au 11 mai 1996.

Un document a été rédigé très rapidement : DEMARNE F.E. - Rapport d'une courte mission d'appui sur la filière vanille à Mayotte - 6/11 - mai 96 - CIRAD - mai 96 - 12 p.

Du constat de situation fait par l'expert, on retiendra les points suivants :

\* Sans un effort sérieux des producteurs, il n'y a plus de place aujourd'hui pour la production mahoraise sur le marché mondial "classique de la vanille noire" (0,3 % de l'offre mondiale) ;

\* Le marché de la vanille "bio" est fragile. De très gros efforts sont à faire pour améliorer les conditions de préparation, séchage, stockage et manipulation à Mayotte ;

\* des gains de productivité très importants sont possibles (les rendements actuels sont de moins de 40 g de vanille verte par pied) et "la marge de progrès réside également dans la préparation de la vanille noire".

La coopérative de vanille ne traite que 35 % de la production de Mayotte.

La vulgarisation est sans effet malgré la pertinence des conseils techniques de la coopérative, du Service de Développement Agricole et du Lycée Agricole (choix du tuteur, bouclage, paillage, drainage, ombrage, mise à fleur). Les producteurs sont peu motivés. Les replantations soutenues par l'ODEADOM ne sont pas un succès.

\* Pour assurer une bonne croissance du vanillier, il faut que celui-ci dispose en abondance d'une matière organique plutôt ligneuse et bien décomposée qui assure le bon développement des champignons (*Rhizoctonia spp*) symbiotiques des racines.

Pour Frédéric DEMARNE, les bois de taille de *Glyricidia* (*G. maculata* préconisé comme tuteur) serait un excellent amendement. Par contre, l'apport de bourre de coco est insuffisant, et se décompose trop lentement. L'apport de déchets de menuiserie de bois d'importation traité à l'arsenic est à proscrire.

La mission débouche sur les propositions suivantes :

- aide à la sélection, à la formation et à l'installation de femmes agriculteurs,
- recentrage du conseil technique sur les agriculteurs "professionnels" (jeunes agriculteurs installés),
- location de petit matériel pour fabrication de composts au champs et débroussaillage,
- soutien à la création d'une coopérative dynamique propre et bien équipée,
- maintien d'un observatoire des marchés pour étude des débouchés.

### 3 - 2 - MISSIONS THEMATIQUES PREVUES EN 96 - 97

#### 3 - 2 - 1 - Mission "Inventaire des ravageurs et nématodes (1ère mission : saison sèche)"

La mission doit :

- contribuer à lancer l'inventaire exhaustif des ravageurs et auxiliaires sur les cultures maraîchères, les agrumes et les cultures vivrières en saison sèche ;
- contribuer à l'inventaire de nématodes présents dans le sol en saison sèche ;
- aider à la mise en oeuvre d'élevages auxiliaires en saison sèche.

Une attention particulière sera donnée à la mouche des fruits.

L'expert choisi est monsieur Serge QUILICI du CIRAD FLHOR.

La mission se fera du 22 au 26 juillet 96.

#### 3 - 2 - 2 - Mission "Petites unités de transformation des produits - Valorisation artisanale"

L'étude se limite aux produits végétaux et aux procédés artisanaux maîtrisables pour de petites entreprises.

La mission doit faire des propositions globales, pour réguler les surplus de marché et promouvoir des produits à forte valeur ajoutée, respectant les normes du label biologique et celles du marché européen.

Elle précisera la nature des procédés à mettre en oeuvre, les conditions de leur rentabilité, le cahier des charges des matériels dont il faudra se doter et donnera les références d'entreprises commercialisant des matériels et équipements adaptés à la dimension artisanale.

L'accent est à mettre sur des procédés simples de séchage et conditionnement, adaptés au marché local et à l'exportation.

L'expert choisi est monsieur M. MEOT du CIRAD - SAR.

La mission se fera la dernière semaine d'août, soit du 26 au 30 août.

**3 - 2 - 3 - Mission “Appui méthodologique pour l’étude de la commercialisation des produits locaux sur le marché local”**

Le Service d’Economie Agricole, section statistique de la DAF/Mayotte a commencé une étude ayant pour objectifs :

- l’évaluation des quantités commercialisées en produits locaux, vivriers sur le marché,
- la description des circuits commerciaux (producteurs, transporteurs, grossistes, détaillants,...),
- l’étude du fonctionnement du marché de Mamoudzou (organisation des vendeurs, formation des prix, mécanismes de régulation),
- mise en place d’un dispositif permanent d’observation et de mesure.

L’expert agro-économiste donnera un appui méthodologique pour :

- aider à la mise en oeuvre et l’élaboration de questionnaires adaptés,
- proposer des outils pour les mesures quantitatives,
- apporter des éléments à partir d’expériences similaires pour définir avec les statistiques une méthodologie appropriée,
- faire la critique du travail en cours.

L’expert est monsieur Alain LEPLAIDEUR du CIRAD-CA.  
La mission se fera au cours du mois d’octobre.

**3 - 2 - 4 - Mission “Inventaire des ravageurs et nématodes (2ème mission : saison des pluies)”**

La mission a les mêmes termes de référence que la mission de défense des cultures en saison sèche. Elle permet d’effectuer les observations sur les ravageurs, auxiliaires et nématodes et de mettre au point les élevages d’auxiliaires pour la saison des pluies.

Elle est plus orientée sur la lutte intégrée et doit se faire avant le 31 décembre 1996.

L’expert prévu est monsieur Régis GOEBEL du CIRAD-CA.

**3 - 2 - 5 - Les autres thèmes de mission**

Le Service de Développement Agricole (S.D.A.) de la DAF/Mayotte avait suggéré une demande de mission au CIRAD sur le thème “mécanisation, techniques culturales et matériel adapté à la lutte anti-érosive”.

Cette mission est envisagée pour 1997.

### 3 - 3 - MISSION D'APPUI AU SECTEUR PRIVE

La Société MUSADA S.A. ZI de Kawéni - BP 206 - 97600 MAMOUDZOU a demandé au CIRAD-FORET l'intervention de monsieur B. PARANT pour une session de formation à Mamoudzou pendant 3 jours.

La MUSADA a financé entièrement cette mission.Elle en a fixé les termes de référence ci-dessous.

Cette formation s'inscrit dans la démarche de la société MUSADA. S.A. pour l'information auprès des prescripteurs et utilisateurs locaux en matière de connaissance des bois de construction et menuiserie. Elle traitera, sur la base des bois commercialisés par MUSADA S.A. des points suivants :

- généralités sur le matériau bois,
- les principales essences disponibles sur le marché local,
- la qualité      \* les défauts et leurs conséquences,  
                          \* les classements bois tropicaux et résineux,
- étude des propriétés par tableaux comparatifs,
- risques de dégradations et traitements préventifs,
- la rédaction de cahiers de charges.

La mission a été effectuée du lundi 10 au vendredi 14 juin 96.

Prévue à l'origine comme une session de formation de trois jours, elle a été modifiée pour des raisons de disponibilité des "professionnels".

Monsieur Bernard PARANT a préparé un exposé, sur place, intitulé "La mise en oeuvre des bois à Mayotte (le choix des essences)" en collaboration avec la MUSADA ainsi qu'un document.

L'exposé fait devant des utilisateurs professionnels du bois a mis l'accent sur les risques en fonction des conditions d'utilisation, le traitement des bois, les essences proposées actuellement à Mayotte : les pins, l'Iroko, le Red Balau, le Red Meranti, l'Acajou et le l'Andiroba.

Monsieur PARANT a présenté des documents donnant les caractéristiques physiques et mécaniques (densité, dureté, retrait, compression, flexion, élasticité) ainsi que les caractéristiques de mise en oeuvre (résistance aux champignons, au lyctus, aux termites, imprégnabilité, taux de silice, séchage, stabilité).

Les caractéristiques de 400 essences sont données sous forme de graphiques et de tableaux, toujours en référence à trois essences témoin : Ayous, Sipo et Azobe;

L'antenne CIRAD a géré le montage de cette mission.

### 3 - 4 - MISSION THEMATIQUE SUPPLEMENTAIRE

La DAF/Mayotte a demandé le 20 juin qu'une mission soit effectuée d'urgence sur la lutte contre la cercosporiose du bananier. La bananeraie de Mayotte est très étendue, il s'agit ici d'une culture vivrière majeure, et non d'exportation.

L'expert devrait évaluer l'intensité de la maladie et préconiser les moyens de lutte, ainsi que des moyens de réhabilitation de la bananeraie

### 3 - 5 - MISSION D'APPUI A L'ANTENNE CIRAD

Monsieur Alain DUCREUX, CIRAD-SAR a effectué cette mission du 3 au 9 mai 1996.

\* Sur recommandation de la DAF/Mayotte, une fiche projet intitulée "Analyse du fonctionnement des unités de production agricoles familiales de MAYOTTE" a été rédigée. Elle doit être présentée au FED immédiatement dans le cas où cette structure lancerait un appel d'offre. Le financement demandé est de 670 KF sur trois ans et il serait destiné à renforcer les moyens de fonctionnement de l'Antenne CIRAD (cf annexe).

\* Un aide-mémoire a été rédigé dans le but de clarifier les procédures sur les points suivants :

- habillage,
- fonctionnement,
- missions thématiques (circuit des conventions, et rappel des coûts, bases de calcul du nombre de journées d'expert),
- gestion du VAT-FLHOR : dispositions devenues caduques depuis,
- agronome CIRAD-CA,
- stagiaire.

\* Le budget de fonctionnement actuel de l'Antenne (260 KF) a été examiné. Il sera insuffisant, lorsque l'Antenne aura atteint sa vitesse de croisière, et devra financer à la fois, le fonctionnement matériel (véhicules, nouveaux bâtiments), le personnel recruté localement et la conduite efficace de 3 axes de recherche, qui nécessiteront le recrutement d'un ou deux assistants mahorais de bon niveau.

A la suite de cette mission, Mr DUCREUX a rédigé une note du 14/06/96 intitulée "Le point sur la convention d'installation du CIRAD à Mayotte" qui souligne les dépenses réelles de participation du CIRAD au financement de l'Antenne, coût salariaux sur la totalité de la durée de la convention d'environ 3,6 MF au lieu de 2 MF affichés dans la convention et propose plusieurs solutions de répartition des crédits sur des durées différentes, ainsi que la participation de la Direction Générale au financement des activités de "Correspondant CIRAD".

\* Autres sujets abordés lors de la mission : les futurs locaux du CIRAD (encore occupés à cette date par le service vétérinaire), et l'entretien avec Mr Jean LAPEGUE qui désirerait que l'Antenne de Mayotte serve de laboratoire d'accueil pour un travail de thèse à partir de données sur le climat et les ressources en eau à Mayotte.

## 4 - REPONSES A DES DEMANDES DIVERSES

### 4 - 1 - AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT PEDAGOGIQUE SUR LA POINTE MAHABOU

Le projet consiste en la création d'un circuit pédagogique présentant 15 plantes spécifiques du site de MAHABOU à MAMOUDZOU, espace vert en cours d'aménagement par la DAF, sous l'angle botanique et utilisation traditionnelle.

En dehors du circuit pédagogique, le projet a réalisé une brochure pédagogique et une exposition. Il a été réalisé en partenariat avec les classes de terminale du lycée de Mamoudzou, l'association NAHAMA (patrimoine mahorais) et la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

Le CIRAD a été sollicité en mars 1996.

Monsieur Pascal MARNOTTE du CIRAD-CA a donné immédiatement un appui documentaire important dans le domaine botanique.

On peut regretter que le sigle CIRAD n'ait pas été mentionné dans la presse locale à cette occasion. Cependant, monsieur MARNOTTE a reçu directement des remerciements de l'organisatrice. Le nom de ce chercheur et son appartenance au CIRAD sont mentionnés dans le livret de présentation de l'exposition.

### 4 - 2 - EXPOSITION SUR LES ANCIENNES INDUSTRIES SUCRIERES A MAYOTTE

Cette exposition aura lieu en octobre sous la houlette de la Préfecture de Mayotte.

En juin 96, madame Marie Noelle PERRINE-BONDARD a pris contact avec l'Antenne de Mayotte pour obtenir des renseignements, dessins, photos sur les anciennes variétés introduites, la demande étant confirmée par une correspondance de la Préfecture.

Monsieur J.C. GIRARD, phyto-pathologiste du CIRAD-CA à la Réunion a immédiatement envoyé une documentation importante sur les introductions variétales ainsi que des photocopies d'aquarelles représentant des variétés, et des diapositives.

Il a également adressé une correspondance constituant une courte synthèse historique.

La contribution du CIRAD a été engagée à condition que le CIRAD figure dans la liste des organismes ayant contribué à la réalisation de l'exposition.

#### 4 - 3 - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DE LA DAF

L'antenne du CIRAD a servi d'intermédiaire pour trois demandes de renseignements techniques suivantes, émanant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt :

- \* Les systèmes de caisses de stabilisation en Afrique : réponse de B. LOSCH, CIRAD-SAR en avril 96 ;
- \* Les techniques de culture "in vitro" : promesse d'envoi de documents du CIRAD-FLHOR (réponse de monsieur TEZENAS de MONTCEL du CIRAD-FLHOR du 18 juin 96) ;
- \* La conservation en frais des fruits exotiques : réponse de monsieur J. MARCHAL du CIRAD-FLHOR du 27 juin 1996.

## 5 - CONTACTS OFFICIELS, REUNIONS IMPORTANTES, MEDIAS

Les contacts ont été pris selon le calendrier ci-dessous :

31 octobre 95 : arrivée du Chef d'Antenne, Bernard LEDUC.

7 novembre 95 : entrevue avec Mr le Préfet, Alain WEIL et Mr le Secrétaire Général, Luc DUPRIEZ.

15 novembre 95 : présentation au Président du Conseil Général et à certains Conseillers Généraux.

4 décembre 95 : interview sur le CIRAD par le Journal de Mayotte : article paru dans le Journal de Mayotte n° 602 du 8 décembre 95.

11 janvier 96 : interview à la télévision : RFO. Emission sur le CIRAD le 13 janvier.

19 janvier 96 : entrevue avec Mr GIRAUD, Président de la Chambre Professionnelle.

7 mars 96 : Comité Tripartite.

4 avril 96 : réunion des directeurs de service avec Mr le Préfet à la Préfecture. Le CIRAD est invité. La question du logement est relancée. Une note complète sur les programmes est rédigée (annexe du rapport).

18 avril 96 : conseil d'orientation de la Station de Dembeni.

Monsieur Gilbert VALLEE, agronome CIRAD-CA, a été présenté le 16 juillet 96 à Mr le Préfet, Philippe BOISADAM, en présence du Secrétaire Général, Mr DUPRIEZ et du sous-Préfet Mr LEFEBVRE.

En annexe figure le compte rendu du 1er Comité Tripartite de Suivi de l'Antenne de Mayotte avec F. POINTEREAU, P. GENER, B. LEDUC, représentant du CIRAD.

On retiendra qu'à l'occasion de ce premier comité, trois points importants ont été soulevés :

- \* le logement définitif des chercheurs seniors du CIRAD non encore définitivement résolu en juillet 96 (mais avec une réservation écrite de la Société Immobilière de Mayotte de 2 villas pour le CIRAD, théoriquement prêtes en novembre 96, cf annexes).
- \* l'insuffisance du budget de fonctionnement annuel (250 KF de la Collectivité Territoriale) et le retard pris par les trois Ministères bailleurs de fond (Agriculture, TOM et Recherche) à débloquer les tranches de crédits prévues pour le financement du CIRAD.

Les crédits provenant de la Collectivité Territoriale ont été mis à la disposition du CIRAD sans problème.

- \* la nécessité de présenter les différents axes de recherche de l'Antenne sous forme de fiches de programmation facilitant l'évaluation des résultats (cette question a été débattue par la suite avec Mr GENER).

Le prochain Comité Tripartite de Suivi est prévu pour la mi-octobre 96. La présentation des axes de recherche se fera en s'inspirant du modèle de la programmation du CIRAD-Réunion.

Le Chef de l'Antenne du CIRAD est inscrit sur les listes du protocole de la Préfecture, ce qui va désormais faciliter certains contacts avec l'administration.

La réunion du 4 avril 96 à la Préfecture a porté en particulier sur la répartition des locaux administratifs à Mamoudzou. Les futurs locaux du CIRAD avaient été pris en compte.

La question du logement des agents du CIRAD a de nouveau été évoquée.

Le CIRAD fait désormais partie du Conseil Scientifique de Gestion de la Station de Dembeni (station de la D.A.F. rattachée au Service de Développement Agricole). Cette décision a été officialisée à la réunion du 18 avril et facilitera l'harmonisation des activités de recherche appliquée entre le CIRAD et la DAF.

## 6 - INSTALLATION DE L'ANTENNE DU CIRAD PERSONNEL - EQUIPEMENTS - LOCAUX - LOGEMENTS

### 6 - 1 - PERSONNEL

\* Bernard LEDUC, chercheur senior du CIRAD-SAR, chef d'antenne, correspondant CIRAD a rejoint son poste le 31 octobre 1995 ;

\* Lydie MONTPEZAT, a été engagée le 3 avril 1996 comme secrétaire ;

\* Adrienne DAUDET, stagiaire, élève ingénieur ENSAM en fin de troisième année (effectuée au CNARC en agro-économie) a rejoint son lieu de stage le 29 avril 1996. Son stage de terrain se termine le 10 septembre. Cette stagiaire contribue très efficacement au lancement de l'axe n°1, de fonctionnement des exploitations ;

\* Gilbert VALLEE, chercheur senior, agronome du CIRAD-CA, a rejoint son poste le 1er juillet après un séjour d'une semaine au CIRAD-Réunion. Il est chargé du lancement de l'axe de Recherche n° 2 "Amélioration des systèmes de cultures vivrières et maintien de la fertilité des sols".

\* Thierry WEIBEL, VAT a été incorporé le 3 juillet. Il a rejoint son poste à Mayotte le 17 juillet, après une période de formation de deux semaines au CIRAD-Réunion. Il est chargé du lancement de l'axe de recherche sur les arbres fruitiers et les plantes à parfum.

### 6 - 2 - EQUIPEMENT

L'équipement est acheté sur des crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale.

Les crédits d'investissement accordés par la Collectivité Territoriale de Mayotte, selon la Convention d'Application ETAT/CIRAD du 3 août 1995 se montent à 0,70 MF.

La répartition prévue était la suivante :

- véhicules : 250 KF
- équipements bureau : 150 KF
- remise en état et aménagement des nouveaux locaux : 300 KF

Cette répartition a été modifiée dans les limites de l'enveloppe globale après accord du Conseil Général.

La décision des investissements revient au chef d'Antenne qui engage des dépenses sur bons administratifs de la DAF/MAYOTTE, qui, elle, gère la ligne budgétaire.

La DAF/MAYOTTE avait acheté avant l'arrivée du chef d'antenne un bureau, un siège et une armoire.

Elle a mis provisoirement un bureau, une ligne téléphonique et une voiture de service à la disposition du chef d'Antenne.

Le tableau ci-après présente l'équipement de l'antenne en juin 1996.

Actuellement, les moyens de liaison propre à l'antenne du CIRAD sont à ce jour les suivants :

Boîte postale : BP 1304

Fax : 61 21 19

Téléphone : 61 21 21

Les crédits engagés à ce jour pour l'équipement et la réfection des locaux se montent à 510 KF au 16 juillet 1996.

**INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS MEUBLES ET MATERIEL**  
**CIRAD MAYOTTE - JUIN 96**

<b>VEHICULES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix</b>
RENAULT EXPRESS COMBI Gris	1	78.000,00 F
SUZUKI SAMOURAI 4 x 4 Chassis long	1	79.500,00 F

<b>MOBILIER BUREAU</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix</b>
Table horse + retour + coffre (1)	1	11.510,00 F
Fauteuil cadre gris (1)	1	1.770,00 F
Armoire PC grise (1)	1	3.980,00 F
Bureau secrétariat	1	3.450,00 F
Chaise dactylo	1	1.300,00 F
Siège visiteur avec accoudoir	2	1.970,00 F

<b>EQUIPEMENT INFORMATIQUE</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix</b>
Ordinateur Micro IBM APTIVA2144-930 P7	2	31.800,00 F
Imprimante laser EPSON EPL 5500-2MO	1	8.300,00 F
Imprimante Connexion Date Switch auto	1	1.500,00 F
Logiciel QUATTRO PRO WINDOWS	2	3.100,00 F

<b>EQUIPEMENT DE BUREAU</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix</b>
Télécopieur SAGEM SAFAX JET III P	1	14.000,00 F
Photocopieur PC 740	1	11.500,00 F

(1) Cet équipement a été acheté avant l'arrivée du chef d'Antenne

### 6 - 3 - NOUVEAUX LOCAUX

Le CIRAD doit s'installer dans les anciens locaux des Services Vétérinaires et de l'Elevage très bien situés dans Mamoudzou, rue de l'hôpital.

Ces locaux offrent la possibilité d'installer 3 bureaux, une salle de réunion/bibliothèque, un secrétariat et un local (n° 8 sur le plan) à usage de réserve.

Les travaux d'aménagement ont commencé avec un certain retard le lundi 10 juin 1996.

Les travaux prévus à l'issue de plusieurs visites figurent ci-après.

Mais à cela s'ajoutent :

- la pose de nouvelles grilles de protection et le changement des huisseries,
- la peinture extérieure,
- la mise en place d'un standard téléphonique aux nouvelles normes,
- la climatisation.

On peut envisager le déménagement dans les nouveaux locaux au cours du mois d'août 96.

Monsieur Jean Pierre HENRY du Service des Equipements Ruraux de la DAF a pris contact avec les entreprises, collecté les devis, lancé les travaux et assuré un suivi constant. Son appui au CIRAD a été extrêmement important. Je l'en remercie chaleureusement, ainsi que son chef de service, Mr BOURBON qui a facilité ces activités.

### 6 - 4 - LOGEMENT DES AGENTS

#### Cette question a constitué la difficulté majeure de l'installation de l'Antenne.

**Elle n'est pas encore réglée définitivement.**

Deux villas, situées rue des Cents Villas, sont réservées pour le CIRAD et doivent lui être attribuées en novembre 1996 (cf lettre n° 250 du 27/2/96 du Directeur Général de la SIM en annexe).

Actuellement, le chef d'Antenne est logé au n° 2 du lotissement "Le Gouloué" à Passamainti, logement qui ne peut être considéré que comme une solution d'attente.

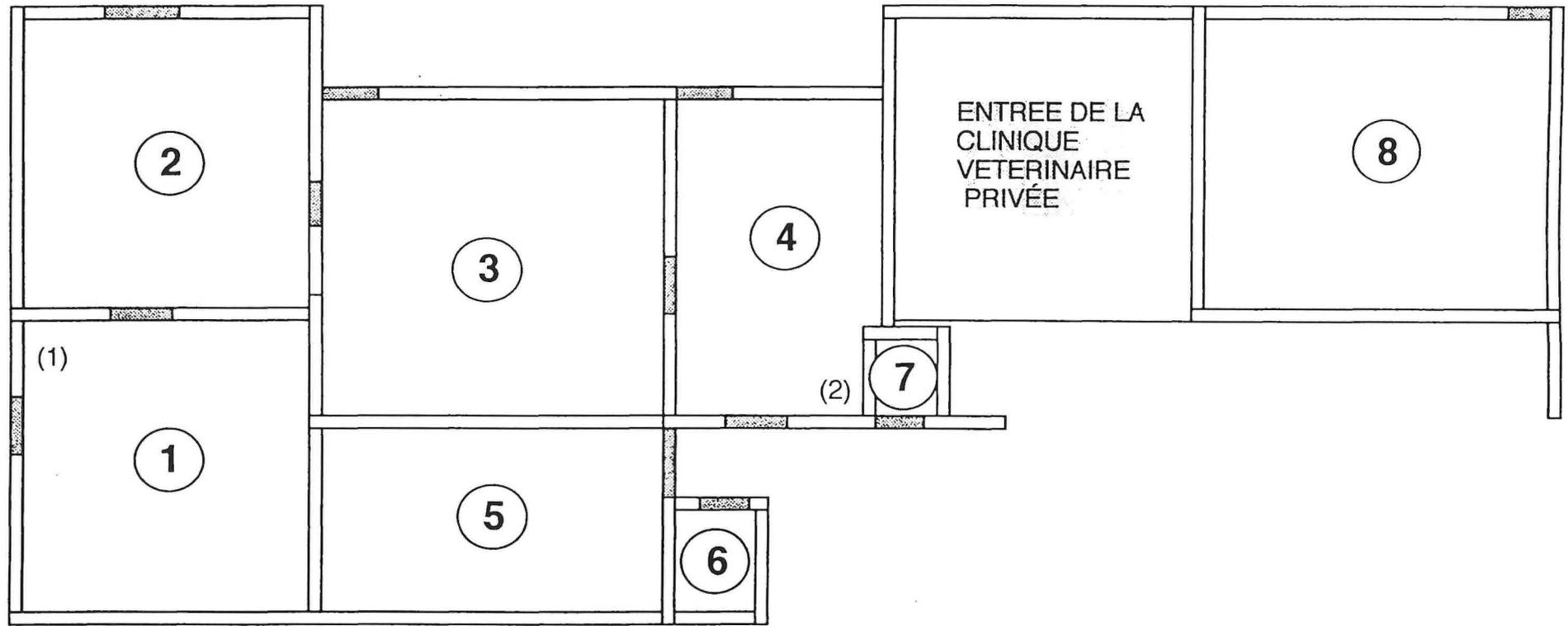
Gilbert VALLEE va être logé au n° 16 du lotissement "Les Bengalis" à Passamainti. En fait, la solution d'attente, prévue au n° 40 de la pointe de Koungou a été remise en question après l'arrivée de l'agent, le 1er juillet 1996, malgré les démarches et échanges de correspondance..

En résumé, beaucoup d'énergie perdue, et une période de "bizutage" trop longue, superflue et préjudiciable au lancement des activités de recherche du CIRAD à Mayotte.

C.L.P.A.D.

BATIMENT EXISTANT (D S V)

TRAVAUX À RÉALISER



 PORTES existantes

# CIRAD

BATIMENT EXISTANT ( D S V )

## TRAVAUX À RÉALISER

VISITE SUR PLACE LE 19 JANVIER 1996

Voir le plan joint.

**PIÈCE N° 1 bureau**

- Élargir les fenêtres
- Percer une fenêtre à côté de la porte extérieure(1)
- 2 néons doubles à poser

**PIÈCE N° 2**

- Faux plafond à réparer
- 2 néons doubles à poser
- poser une porte vitrée

**PIÈCE N° 3 labo**

- Faux plafond à réparer
- 2 néons doubles à poser
- poser une porte vitrée
- paillasses à démonter
- carrelage à refaire

**PIÈCE N° 4**

- Faux plafond à réparer
- 2 néons doubles à poser
- poser une porte vitrée
- percer une fenêtre au fond près de la porte(2)
- réparer le mur du fond

fissuré

**PIÈCE N° 5**

- 2 néons doubles à poser
- poser une porte vitrée
- Agrandir les fenêtres

**PIÈCE N° 6 débarras**

- poser une aération
- poser un hublot

**PIÈCE N° 7 toilettes**

- Fissures à réparer
- 1 néons doubles à poser
- refaire les toilettes en entier

**PIÈCE N° 8 pharmacie**

- 3 néons doubles à poser
- poser une porte vitrée

### TRAVAUX GÉNÉRAUX

Examen complet du toit et réfection (voir si les feuilles s'amassent sur les tôles ne favorisent pas les gouttières et/ou la pourriture de celles-ci).

Prévoir de repeindre entièrement tous les bureaux et annexes

Le réseau électrique est à revoir en prévoyant l'emplacement du matériel comme micro-informatique et climatisation .

Prévoir le réseau téléphonique: standard et prises dans chaque bureau.

*Henry 12*

La crise du logement est expliquée dans ma note "Renseignements pratiques sur Mayotte - Bernard LEDUC - janvier 1996 - 22 pages " couverture sources et avant propos en annexe.

Une leçon est à tirer de l'installation d'une structure nouvelle dans un tel contexte de crise. Il est indispensable qu'une mission uniquement orientée sur l'installation du premier agent responsable soit effectuée bien avant qu'il ne prenne officiellement son poste.

Il est indispensable que l'agent en mission ait l'aval des départements concernés pour effectuer des réservations fermes.

**CONCLUSION**

A la mi-juillet 1996, l'équipe de l'Antenne CIRAD de MAYOTTE est au complet, l'axe de recherche sur le fonctionnement des exploitations est lancé, les missions d'appui thématiques à la DAF ont été effectuées sur l'Ylang-Ylang et la vanille et sont programmées sur la défense des cultures (notamment les cercosporioses des bananiers), la transformation des produits agricoles et le marché des produits locaux, un équipement a été acquis et l'avancement des travaux de réfection des nouveaux locaux est satisfaisant.

Il convient de réfléchir sur l'adéquation des trois axes de recherche prévus (fonctionnement des exploitations, systèmes de cultures vivrières, appuis techniques aux cultures fruitières, aux cultures de l'ylang-ylang et de la vanille), avec les besoins actuels de l'agriculture mahoraise, restée très traditionnelle, dans un contexte insulaire qui évolue très vite.

La réflexion doit porter également sur l'harmonisation des activités du CIRAD avec celles des autres structures dont les acquis sont déjà très importants en matière d'itinéraires techniques, d'introduction de matériel végétal, de documents de vulgarisation et formation, de travail sur le foncier, cartographie, données statistiques.

Il faut donc se garder de "réinventer la roue", mais déterminer rapidement les possibilités d'amélioration de l'agriculture mahoraise et d'augmentation des revenus des agriculteurs.

Il faut ensuite utiliser au maximum, tous les acquis du CIRAD.

Cependant, il est nécessaire que l'Antenne de MAYOTTE soit renforcée rapidement par des assistants de recherche mahorais de bon niveau qui trouveraient au sein de l'équipe CIRAD une formation à la recherche, mais feraient en retour bénéficier l'Antenne de leur parfaite connaissance du milieu.

C'est à cette condition que les activités de recherche resteront pertinentes.

Compte-tenu du niveau de rémunération appliqué à MAYOTTE, il est donc indispensable que dans la limite de l'enveloppe globale prévue par la convention, il soit procédé à une nouvelle répartition des moyens de fonctionnement.

<b>ANNEXES</b>
----------------

- I - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR MAYOTTE**  
Bernard LEDUC (couverture, carte, sources et avant-propos - 3 p)
  
- II - NOTE SUR LES ORIENTATIONS DU CIRAD A MAYOTTE**  
2 avril 1996 - Bernard LEDUC (10 p)
  
- III - ETUDES DES UNITES FAMILIALES DE PRODUCTION AGRICOLE A MAYOTTE**  
Stage effectué du 29 avril au 10 septembre 1996 - Exposé Adrienne DAUDET (4 p)
  
- IV - ETUDES DES UNITES FAMILIALES DE PRODUCTION AGRICOLE A MAYOTTE**  
Compte rendu de réunion du 29 mai 1996 - Bernard LEDUC (3 p)
  
- V - QUESTIONNAIRE D'ENQUETE**  
Adrienne DAUDET (12 p)
  
- VI - COMPTE RENDU DU 1ER COMITE TRIPARTITE DE SUIVI DE LA CONVENTION D'APPLICATION DU 3 AOUT 1995 (5 p)**
  
- VII - LETTRE DE MR QUARANTA, DIRECTEUR DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DE MAYOTTE**  
Réservation de villas pour le CIRAD (1p)

# Renseignements pratiques sur Mayotte

---

Bernard LEDUC

(correspondant CIRAD, chef d'antenne)  
Janvier 1996



## Avant-propos

Ce document a été rédigé en réponse à la demande du secrétariat général du CIRAD :  
CM/SCo 95/50-JLC/MM du 20 décembre 1995.

Cette structure a adressé un questionnaire aux délégués, correspondants et représentants du CIRAD à l'étranger, en vue de la réalisation d'un « livret de l'expatrié » CIRAD.

Le document a été élaboré à partir de mon expérience d'installation et des sources suivantes :

- livret d'accueil de la DAF, 1995 ;
- Annuaire de la préfecture, décembre 1995 ;
- Document « érosion » de M. Raunet ;
- Interview de collègues de la DAF.

Notre ambition est que ce travail puisse faciliter l'installation des chercheurs CIRAD à Mayotte.

Bernard Leduc

9 février 1996

# NOTE SUR LES ORIENTATIONS DU CIRAD (\*) A MAYOTTE

2 avril 1996 - Bernard LEDUC

## LA MISE EN PLACE DE L'ANTENNE CIRAD

La convention de développement économique et social conclue entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Mayotte, le 5 avril 1995, prévoit l'installation d'une antenne du CIRAD à Mayotte, prioritaire pour jeter les bases d'un développement de l'agriculture.

La convention d'application du 3 août 1995 est établie pour 4 ans.

### Elle définit le rôle du CIRAD.

- Connaissance du milieu et des mécanismes de son fonctionnement ;
- Elaboration d'un référentiel technique, social et économique pour le développement
- Poursuite et réajustement des actions du développement.

### Elle précise le financement de l'antenne.

Ce financement est de 8,00 MF pour 4 ans. Il a trois sources :

- La Collectivité Territoriale de Mayotte pour 2,25 MF ;  
Dont : 0,70 MF pour l'investissement initial ;  
0,55 MF pour des missions thématiques ;  
et 1,00 MF de contribution au fonctionnement .
- Le CIRAD pour 2,00 MF ;
- Les trois ministères en charge de la Recherche, l'Agriculture et les DOM-TOM pour 3,75 MF.

### Elle précise la composition de l'équipe de l'antenne :

- un agronome généraliste ayant fonction de chef d'antenne ;
- un volontaire de l'aide technique ;
- un agronome expérimenté spécialisé dans les cultures vivrières.

(\*) Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement

L'antenne fonctionne en relation étroite avec la DAF qui a facilité son installation encore provisoire, et gère les lignes budgétaires correspondant aux investissements et missions thématiques.

La conduite des programmes est liée aux travaux et structures de deux services :

- le Service de Développement Agricole ;
- le Service d'Economie Agricole.

Le chef d'antenne a rejoint son poste le 31 octobre 1995.

Les deux autres chercheurs rejoindront leur poste en juillet 1996. (Le recrutement d'un volontaire d'assistance technique ayant pu se faire en avril par le département concerné.)

### **LES PROGRAMMES DE RECHERCHE**

Les activités de recherche de l'antenne seront progressivement structurées selon trois orientations :

- la connaissance du milieu ;
- l'appui aux filières les plus importantes
- la gestion des ressources naturelles.

Les activités de recherche, proposées actuellement par le CIRAD peuvent être regroupées en trois programmes interdépendants. L'orientation de ces programmes est la suivante :

#### **1) Fonctionnement des exploitations**

(Analyse et amélioration des systèmes de production, fonctionnement des exploitations et stratégie des producteurs.)

#### **2) Agriculture vivrière**

(Amélioration des systèmes de culture et diversification, maintien de la fertilité.)

#### **3) Productions fruitières et horticoles**

(Assistance technique aux cultures fruitières, maraîchères et plantes aromatiques.)

## 1ER PROGRAMME

### CONNAISSANCE ET AMELIORATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

---

#### Objectifs

- Comprendre le fonctionnement des exploitations pour identifier les contraintes limitant leur développement ;
- Comprendre les stratégies des agriculteurs et élaborer une typologie de ces stratégies;
- Faire l'inventaire des possibilités d'amélioration des systèmes de production.

Ce programme doit contribuer à :

- orienter les interventions de la recherche ;
- choisir les innovations à diffuser ;
- prévoir l'évolution de l'agriculture pour orienter les opérations de développement et la politique agricole.

#### Phases du programme

- Connaissance de la problématique de l'île (interviews, contacts, bibliographie, visite d'exploitations)
  - choix des sites ;
  - choix de types d'exploitations ;
  - choix des exploitations ;
  - mise en oeuvre d'un système de suivi agro-économique des exploitations ;
  - Formation des agents enquêteurs ;
  - suivi agro-économique sur trois cycles de production.

#### Mise en oeuvre

- Le programme est produit en relation étroite avec le Service d'Economie Agricole et le Service de Développement Agricole de la DAF, et s'appuie sur les travaux (base de données AGRAMAY)

- SEA et SDA établissent une typologie des systèmes de production (1), tandis que le CIRAD conduit une étude plus fine et globale du système de production dans différents types d'exploitation ;
- L'opération est lancée sur le terrain par un ingénieur stagiaire agro-économiste suivi par l'Unité de Recherche Economie et Sociologie Rurale (ESRU) du CIRAD-SAR ;
- Il met en place la méthode de recherche ;
- Il forme l'enquêteur et ses assistants ;
- Il effectue une première étude dans trois villages (2) sur dix exploitations, par village

L'analyse du fonctionnement des exploitations (unités familiales de production) se fait en étudiant :

- leurs trajectoires (historique, situation actuelle, évolution probable, etc)
  - leurs performances (résultats techniques et économiques, couverture des besoins vivriers et monétaires)
  - La gestion du foncier (usufruit, partage dans la famille, place des plantes pérennes dans l'exploitation)
- Une première synthèse des données est réalisée en insistant sur l'analyse des pratiques des agriculteurs (cohérence interne des systèmes de production, et leur rationalité économique et sociale) ;
  - L'équipe formée prend le relais du suivi agro-économique des exploitations choisies pour couvrir trois cycles de production avec le soutien du CIRAD (chef d'antenne et ESRU) ;
  - Le programme est ensuite réorienté en fonction des conclusions de la synthèse finale et des données d'ensemble des chercheurs et des partenaires.

(1) L'esquisse de cette typologie est actuellement :

- Pluri-actifs stables
- Pluri-actifs précaires
- Agriculture toutes cultures
- Agriculture pour les cultures vivrières uniquement

(2) Trois villages choisis dans trois zones qui pourraient être :

- Le Centre-ouest : TSINGONI, COMBANI, OUANGANI, zones à cultures de rente ~~en difficulté~~, où les messages techniques passent facilement ;
- Le Nord : MTSANGAMOUI, ACCOUA, MTZAMBORO, BANDRABOUA, zone à culture de rente en difficulté ;
- Le Sud : KANI-KELI, BOUENI, zone de cultures vivrières et petit élevage à difficultés foncières.

## 2EME PROGRAMME

RECHERCHES POUR L'AGRICULTURE VIVRIERE A MAYOTTE :

-----  
SYSTEMES DE CULTURES ET DIVERSIFICATION  
-----

### Objectifs

Améliorer les systèmes de cultures par l'introduction d'innovations.

La pratique de ces innovations doit aboutir :

- à l'augmentation du revenu des agriculteurs ;
- au maintien ou à la restauration de la fertilité des sols et à la prévention de l'érosion.

### Phases du programme

- 1) Enquête-diagnostic rapide des systèmes de culture, orientée principalement sur les cultures vivrières y compris les cultures associées aux plantes pérennes.

Cette enquête aboutit à la connaissance :

- des facteurs limitant l'efficacité de ces systèmes de culture ;
- du matériel végétal utilisé (variétés, semences) ;
- des principaux résultats de la recherche appliquée et de leur degré d'adoption par les paysans.

- 2) Innovations relatives au matériel végétal.

En accord avec la DAF et la station de DEMBENI :

- introduction et test de matériel végétal vivrier ;
- amélioration de l'organisation de la production de semences ;
- plantes de couvertures ;
- multiplication pour expérimentation en vraie grandeur chez les agriculteurs.

### 3) Améliorations des systèmes de culture.

La mise au point de techniques de conservation des sols et gestion de la fertilité est conduite en milieu réel en vraie grandeur, avec les agriculteurs.

Les thèmes actuellement proposés doivent faire l'objet d'une discussion avec les partenaires et sont éventuellement à réorienter en fonction du diagnostic préalable.

Ce sont :

- la gestion de la fertilisation (principalement organique) selon les sites, et les possibilités d'association agriculture-élevage ;
- l'augmentation de la biomasse par l'adaptation de légumineuses alimentaires et fouragères ;
- l'introduction de techniques de cultures agrobiologiques sans travail du sol (utilisation de plantes de couvertures : couverture morte, couverture vivante) ;
- le suivi de l'évolution de la fertilité sous l'effet de ces techniques (appui du laboratoire CIRAD de LA REUNION ;
- les meilleurs types d'association et de successions culturales.

#### Mise en oeuvre

Elle repose sur la collaboration des services de laDAF, pour l'expérimentation en milieu contrôlé.

- la participation volontaire des agriculteurs pour les tests en vraie grandeur conduits dans leurs systèmes de cultures ;
- l'appui régulier de spécialistes du CIRAD ;
- la formation de techniciens mahorais à la recherche participative.

Le programme diffuse ses acquis sous forme de fiches techniques et de séances de formation pour les techniciens du développement et participe à la mise au point des méthodes de vulgarisation.

## 3EME PROGRAMME

### ASSISTANCE TECHNIQUE AUX CULTURES FRUITIERES ET

---

### PLANTES AROMATIQUES A MAYOTTE

---

Le programme d'appui sur les productions fruitières et horticoles sera conduit en relation permanente avec les projets de recherche et développement à MAYOTTE. Il est conduit par un ingénieur pendant une durée de 3 ans correspondant à deux séjours de VAT.

#### Objectifs

- améliorer les **itinéraires techniques** des principales cultures fruitières et plantes aromatiques ;
- contribuer à la **formation d'une équipe de Recherche-Développement** dans ces secteurs de production ;
- mettre en place **une liaison efficace entre une équipe de R.D. et les agriculteurs.**

#### Orientations

Le programme est orienté sur l'amélioration des **itinéraires techniques**. Il s'appuie sur :

- les structures existantes de la DAF : station de DEMBENI et pépinières fruitières à COCONI ;
- des parcelles-pilotes chez les agriculteurs ;
- le soutien méthodologique et scientifique, de l'équipe CIRAD-REUNION.

## Phases du programme

### 1) Production fruitière

- **évaluation des pratiques culturales sur les différentes espèces fruitières** (passiflores, ananas, agrumes, manguiers, avocats) et **rédaction de fiches techniques** en collaboration avec la DAF ;
- contribution au suivi et développement de la pépinière fruitière de COCONI en liaison avec le Service de Protection des Végétaux, et constitution d'un **conservatoire de plants d'élite en manguiers, agrumes, goyaviers, avocatiers, ramboutans et mangoustaniers**
- mise en place de **nouvelles plantations** et de **parcelles-pilotes fruitières** ;
- **définition de la place de l'arboriculture dans l'exploitation** pour préciser les besoins futurs en plants fruitiers en liaison avec le programme sur les systèmes de production ;
- appui du Service de la Protection des Végétaux et du CIRAD-REUNION (virologie, bactériologie, entomologie...)

### 2) Plantes aromatiques : ylang-ylang et vanilles

Le programme s'intègre dans les projets de développement en cours :

- analyse des **techniques de production de l'ylang-ylang** en partant de l'étude sur la **variation de la qualité des huiles essentielles** de 1995 ;
- analyse des **techniques de production de la vanille** ;
- appui pour compléter les **fiches techniques** déjà existantes (produit commercialisable et les données économiques) ;
- **parcelles-pilotes** chez les paysans ;
- appui du CIRAD REUNION pour l'analyse de la **qualité des produits**.

## Mise en oeuvre

Le programme est réparti sur trois ans et cinq missions d'appui aux chercheurs sont prévues.

- mise en place du programme d'appui aux filières ylang-ylang et vanille ;
- réalisation d'un cahier de charges pour les productions d'ylang-ylang et de vanille
- agronomie en arboriculture fruitière (2 missions) ;
- techniques de production en pépinière fruitière.

## LES MISSIONS THEMATIQUES

Ces missions sont définies au début de chaque année avec le CIRAD.

### 1) Mission 1995 :

#### Filière ylang-ylang :

- étude des conditions de création et de mise en service d'unités de distillation collective d'ylang-ylang
- détermination des qualités des huiles essentielles produites à MAYOTTE

Cette mission a été effectuée du 11 au 21 décembre 1995 par deux experts du CIRAD, Frédéric DEMARNE pour la partie technique et Benoît GOUD pour la partie agro-socio-économique.

Elle a fait l'objet d'un rapport de mission commun aux deux experts (CIRAD-SAR n°24/96 de janvier 1996) et d'un rapport complémentaire de Frédéric DEMARNE de février 1996 : La qualité des huiles essentielles d'ylang-ylang produites à MAYOTTE.

### 2) Missions 1996

Quatre missions ont été prévues pour 1996.

#### Appui à la relance de la filière vanille (mission prévue début mai)

- marché et réseaux de distribution ;
- place de MAYOTTE dans le marché mondial ;
- pertinence du choix de l'agriculture biologique.

#### Petites unités de transformation des produits - Valorisation artisanale

- étude limitée aux produits végétaux ;
- proposition pour la promotion de produits à forte valeur ajoutée respectant les normes biologiques et les normes du marché européen ;
- nature des procédés à mettre en oeuvre (procédés simples de séchage et conditionnement) ;
- cahier des charges du matériel.

Appui méthodologique pour l'étude de la commercialisation des produits locaux sur le marché local

- appui à l'étude commencée par le Service d'Economie Agricole / Statistiques
  - quantités commercialisables ;
  - surcoûts commerciaux ;
  - fonctionnement du marché à MAMOUDZOU ;
  - dispositif permanent d'observation.

Inventaire des ravageurs et nématodes

- inventaire des ravageurs et auxiliaires sur les cultures maraîchères, agrumes et cultures vivrières ;
- Inventaire des nématodes ;
- appui pour la mise en oeuvre d'élevages d'auxiliaires en laboratoire.

# Etude des unités familiales de production agricole à Mayotte

Stage effectué du 29 avril au 10 septembre 1996

*Synthèse préparatoire à la réunion du 29 mai 1996*

*Présents: Mounirou AHMED  
Jacquelin BARRET  
Thierry FELLMANN  
Yvan GALLOIS  
Seng PITCHET  
Charles ROMAIN*

## **But:**

Comprendre l'exploitation agricole à Mayotte : sa trajectoire dans le temps, ses performances en fonction des besoins de l'exploitant, la gestion du foncier, le ou les centres de décision...

## **Méthode:**

- Premier tour de l'île avec les sept chefs de zone du Service de Développement Agricole (SDA) : compréhension globale de l'île, entretiens ouverts avec des exploitants, appréhension du rôle et des méthodes de la DAF...

- Choix avec l'aide de la DAF de trois sites d'étude choisis pour leur représentativité, et étude d'un petit nombre d'exploitations, là encore représentatives de l'agriculture de l'île

- Bibliographie et prise de contact : le milieu naturel mahorais, l'histoire, le foncier, les différentes filières ont été étudiés.

## **Synthèse de l'information récoltée à ce jour :**

Cette île de 374 km<sup>2</sup> est remarquable par la diversité qu'elle présente, et qui justifie le choix raisonné de trois zones d'étude :

### **1) Le milieu naturel**

#### *- le climat :*

En fonction de l'influence des vents dominants (mousson, alizés) et de l'altitude, on peut différencier trois microclimats sur l'île (LATRILLE, 1981) :

.Un climat tropical sec, à altitude inférieure à 400 m, et à pluviométrie inférieure à 1500mm par an : dans la zone sud, sud-est : la saison utile des pluies est de moins de 6 mois, soit 1 cycle vivrier par an.

.Un climat tropical humide, à altitude inférieure à 400 m, et à pluviométrie supérieure à 1500mm par an : dans la zone Nord-Ouest et dans la région du mont Choungi : la saison utile des pluies est de 6-9 mois, soit 2 cycles vivriers par an.

.Un climat tropical humide tempéré par l'altitude, à pluviométrie supérieure à 1500mm par an et à altitude supérieure à 400 m : la saison utile des pluies est de 6-9 mois, soit 2 cycles vivriers par an.

#### *- la morphopédologie*

soit l'association des données pédologiques et morphologiques : Mayotte est une île volcanique qui s'est construite en trois phases de volcanisme successives, aux matériaux différents qui ont été soumis à plusieurs pédogénèses : ferralitisations, brunification, pédogénèse andique. Le modelé actuel en découle.

*-le couvert végétal :*

Les bonnes conditions naturelles de l'île permettent un couvert végétal dense dans l'ensemble :

. Les sommets de l'île sont occupés par la forêt primaire (à partir de 300-400 m d'altitude, sauf exception)

. Les versants sont colonisés par un recru ligneux dense dans les régions humides avec fréquence élevée de "l'avocat marron", et semi-xérophile clairsemé dans les zones sèches. Le recru ligneux alterne çà et là avec des cultures vivrières, dont il constitue le précédent jachère

. Les plateaux et les plaines ont été longtemps réservés aux cultures pérennes à vocation commerciale

. Les crêtes érodées en "padzas" sont pâturées  
(LATRILLE, 1981)

A ces données s'ajoutent l'accès à un point d'eau (permanent ou non), à la mer, à la route et aux autres infrastructures qui créent autant de cas particuliers.

## 2) Le milieu humain et l'histoire de Mayotte

- les migrations successives à Mayotte ont conduit à un *métissage culturel* : 3 langues sont parlées sur l'île (shimaore, shingazi et kiboushi). Des influences bantoues, musulmanes et métropolitaines se juxtaposent, avec parfois des tensions mais jamais de véritable conflit.

Aujourd'hui, l'union se fait autour de la politique, de la volonté de rester français, de la départementalisation. De plus, ces différences entre malgaches, mahorais, comoriens n'a pas d'incidence sur les techniques agricoles utilisées, parfois simplement sur les groupements à vocation agricole (Cf. l'indépendance de M'Tsangamoudji, traditionnellement malgache, qui aimerait une coopérative agricole spécifique).

- De ce brassage culturel découle le *droit foncier*, puisque trois droits sont en vigueur à Mayotte :

. Le droit écrit, d'origine métropolitaine. C'est la somme des textes écrits pour l'ancienne colonie de Madagascar, très souvent périmés car faisant référence à des structures inexistantes : il y a toujours possibilité de contestation.

. Le droit musulman, pour tout ce qui est relatif aux actions personnelles (mariage, donation, succession...). Ce droit est reconnu par la métropole, et administré à plusieurs niveaux :

Dans chaque village, le "petit cadî" ou nahib intervient dans tous les actes de la vie quotidienne et gère les petits conflits. Le cadî enregistre les actes des nahib au niveau de chaque canton, et est appelé pour les cas plus complexes. Enfin, le grand cadî fait office de juge d'appel pour l'ensemble de l'île. Le droit musulman autorise notamment la polygamie. Droit écrit et droit musulman sont choisis par les Mahorais : si un mahorais décide de dépendre du droit écrit, il en fait le choix à vie pour lui et sa famille. Il renonce en particulier à la polygamie.

. Le droit coutumier, qui repose sur des pratiques musulmanes et bantoues : le principe fondamental est la "vivification des terres mortes" : une terre en friche appartient à celui qui la cultive pendant toute la durée de la culture. C'est pourquoi la plus longue tolérance sur le temps

de location est celle de la culture du bananier (2-3 ans) : le propriétaire n'accepte pas que son locataire plante des espèces pérennes. D'autre part, ce droit coutumier est à l'origine du rôle de la femme à Mayotte : la femme possède la maison à partir de son mariage et la garde à vie, possède des terres par héritage, a beaucoup plus de droits et de pouvoirs que dans la société musulmane traditionnelle (Cf. Rôle des femmes lors des événements de 1976).

- Les sols mahorais ont connu une *histoire agraire* particulière : à l'achat de Mayotte par la France en 1841, des cultures dites "coloniales" ont été implantées, d'autant plus facilement que l'île était à l'époque sous-peuplée. Sucre jusqu'en 1886, citronnelle (1970), vanille (1935), sisal (1955), ylang, café, cacaoyer, cannelle, basilic violet, cocotier se sont succédés sur Mayotte, toujours sans réel succès malgré quelques heures de gloire : la concurrence est trop forte, le tissu économique ne s'est jamais réellement développé. La Comores BAMBAAO (devenue BAMBAAO), et la SPPM (Société des Plantes à Parfum de Mayotte) furent les deux plus grandes entreprises agro-industrielles sur Mayotte. L'effet conjugué des instabilités politiques et de la perte de rentabilité des productions de l'île les ont fait se désengager et vendre leurs terrains.

- L'histoire agraire de l'île et les règles qui dirigent le foncier permettent de mieux comprendre la *situation actuelle* :

. Evolution de la société : traditionnellement le foncier appartient au groupe familial, est géré par celui-ci avec l'aide de l'ensemble de la communauté villageoise. La transmission du foncier est réglementée de façon à ce que tout individu en détienne une parcelle et la retrouve s'il revient sur le village après une absence même longue (études en métropole, mariage du fils dans un autre village, travail salarié en ville). Aujourd'hui les bonnes terres disponibles se raréfient sous le coup de la pression foncière, tandis que l'avenir de la nouvelle génération s'annonce difficile. Le foncier s'individualise alors, et les salariés cherchent à investir dans la terre agricole pour la sécurité de leur progéniture. Les non-salariés voient le prix des terres augmenter, et ceux qui n'ont pas de titre et pas possibilité d'acheter de la terre sont réduits à squatter.

. Sur le terrain, on distingue différents types "d'exploitations" :

Les petites et moyennes exploitations immatriculées, qui sont possédées à 70% par des propriétaires qui ne les exploitent pas (les salariés évoqués plus haut).

Les parcelles restées en indivision après un héritage : elles sont gérées selon le droit traditionnel décrit plus haut, et quand elles sont immatriculées, le sont au nom de l'aîné d'une lignée.

Les grands domaines, souvent en cours de démembrement, souvent squattés : l'impôt foncier instauré favorise la redistribution de ces terres, car fonction de la surface et de sa mise en valeur ou pas.

Les terres louées sont rares, à cause des implications que l'on a vu du droit coutumier, et de la non-clarification du foncier à Mayotte : les propriétaires craignent de perdre leur titre de propriété.

Les terres squattées, qui peuvent être des terres des grands domaines, du domaine de l'Etat ou des parcelles dont le propriétaire est absent (par exemple exilé lors des événements de 1976).

## CONCLUSION

Les conditions agro-écologiques ainsi que l'histoire de Mayotte ont façonné un paysage

diversifié, ce qui justifie de choisir un nombre limité de sites d'étude sur l'île afin d'appréhender le plus finement possible l'agriculture mahoraise.

Sur ces sites, encore à déterminer au cours de la réunion, l'idée serait de choisir un nombre limité d'exploitations pour leur représentativité, avec l'aide des études préalables et en particulier de la typologie des systèmes de production de PITCHET (1995) :

- Vivrier
- Vanille
- Ylang
- Vanille et Ylang
- Orientation élevage

Cette typologie pourrait être modifiée : pourquoi l'auteur a-t-il tant détaillé les cultures d'exportation ? Ne répondent-elles pas aux mêmes logiques ?

Le maraîchage en particulier, l'ensemble des cultures récemment introduites en général (arboriculture) n'est-il pas très sous évalué ?

Sur ces exploitations une étude fine sera effectuée. Le questionnaire et la méthode d'enquête seront fixés à partir des enquêtes préalables (précédents stages d'étude, enquêtes des différents services administratifs, base de données AGRAMAY).

**ETUDE DES UNITES FAMILIALES**  
**DE PRODUCTION AGRICOLE A MAYOTTE**

(Stage Adrienne DAUDET)

**COMPTE RENDU DE REUNION DU 29 MAI 1996**

B.LEDUC

\* Etaient présents :

Moumirou AHMED : S.D.A.  
Jacquelin BARRET : S.D.A.  
Adrienne DAUDET : stagiaire CIRAD  
Thierry FELLMANN : S.E.A. Statistiques  
Bernard LEDUC : CIRAD  
Seng PITCHET : S.D.A.  
Charles ROMAIN : S.D.A.

\* L'objet de la réunion est double :

- 1 - Synthèse des connaissances acquises sur le milieu lors de la première phase du stage
  - les tournées sur les 7 zones
  - la bibliographie
- 2 - Passage à la phase d'enquête : choix des villages

\* L'exposé d'Adrienne DAUDET a donné lieu à une discussion au cours même de son déroulement. Nous donnons ici les idées importantes.

\* Pour connaître le fonctionnement de l'exploitation, il faut savoir qui prend les décisions puis quelle a été la trajectoire (l'évolution) de l'exploitation.

Après les tournées de terrain, le choix des sites d'étude peut se faire en fonction de nombreux critères :

- / climat
- / pente
- / historique
- / droit
- / culture, etc,

Mais la classification et l'étude des exploitations sont très liées aux différentes situations foncières :

- propriétaires absents
- terres indivises
- grands domaines en cours de démembrement
- terres inexploitées et squaterisées

\* Les villages sont à choisir en fonction de leur structure sociale.

\* Les exploitations, en fonction de la typologie des systèmes d'exploitation de PITCHET

\* Les producteurs d'ylang et de vanille ne sont pas comparables :

- le producteur d'ylang est un distillateur,
- le producteur de vanille se contente de vendre la vanille verte.

Par ailleurs, on peut abandonner une plantation d'ylang-ylang pendant 5 ans et la reprendre. Ce n'est pas le cas pour la vanille.

\* Les exploitations que ne conduisent que des cultures vivrières, existent et survivent mais le niveau de vie des producteurs n'est pas décent. Leur situation reste précaire. Le vivrier à Mayotte représente plusieurs millions de francs par an, mais peu d'exploitations dégagent le SMIG, car il y a toujours équilibre entre auto-consommation et vente.

\* Discussion sur les critères d'étude... (L'état civil, le foncier, les décisions, la commercialisation, les activités non agricoles, le niveau d'instruction des personnes).

Travailler sur les productions n'est pas pertinent du fait de la part de l'autoconsommation.

L'étude sociale des villages est importante.

Le plus pertinent est de commencer par le foncier (qui devient un facteur limitant,) puis descendre au niveau de l'unité de production.

Dans le village on peut avoir deux approches :

- 1/ on choisit 4 ou 5 personnes et l'on étudie leur activité,
- 2/ on détermine dans le village quelles sont les familles puis on arrive au cas particulier d'une famille.

On arrive ainsi ensuite à l'échelle de la parcelle (ne pas commencer l'étude par la parcelle car si elle est indivise, un ménage à lui tout seul ne peut décider des cultures qui y sont faites et on risque d'occulter la structure sociale du village).

\* On cherchera à comprendre ensuite qui décide quoi.

\* Il vaudra mieux choisir de petits villages en partant du principe que les grands villages sont sur le même modèle.

Trois groupes de trois villages sont identifiés en séance. Il s'agit de :

- au nord : KANGANI (côte Est - shimahorais)  
MTSANGAMBOUA (côte Est - shimahorais)  
CHEMBENYOUUMBA (côte Ouest - shimahorais)
- au sud : CHOUNGUI (Intérieur - shibushi)  
PASSI KELI (Côte Sud - shibushi)  
DAPANI (Côte Sud - shibushi)
- au centre : MIRERENI (intérieur à l'Est de COMBANI - anjouanais)  
ONGOJOU (Est COCONI - mahorais)  
HAJANGOUA (côte Est - mahorais)

Dans chacun de ces trois groupes, on choisira un village à l'issue des tournées organisées avec certains chefs de zone et Jacquelin BARRET du 3 au 7 juin.

Il est convenu que deux enquêteurs du Service Statistique de la DAF, originaires de KANI KELI et AJANGOUA participeront au suivi des exploitations et joueront le rôle d'interprète avec A. DAUDET.

La méthode d'étude sera la suivante :

- on fera successivement le choix :
  - des villages (historique, les pouvoirs de décision)
  - des familles (place sociale)
  - des exploitations (étude du foncier, des productions, du budget des ménages).
- on étudiera les systèmes de production (étude économique et les flux).
- on passera ensuite au niveau de la parcelle (étude des flux).

# QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

## A l'échelle du village

Village:

Personne interrogée:

- *Fondé par qui?*

- *Il y a combien de temps?*

- *Conditions de la fondation?*

- *Passé "colonial" (rapports avec les grandes sociétés agro-industrielles de type BAMBAO)*

- *Etat du foncier*

- *Type de culture, existence et sous quelles conditions d'espèces pérennes*

- *Nombre de familles, de quartiers?*

## A l'échelle de la famille au sens large

Famille:

### - Historique

- . Arrivée dans le village depuis combien de temps?
  - A la fondation
  - Plus tard:
- . Origine du (des) premier arrivant
  - Anjouan
  - Grande-Comore
  - Madagascar
  - Mayotte
  - Autre:
- . Histoire du foncier:
  - d'où viennent les terres

règles du partage

terres en propriété, en location, en prêt: cf. plus loin

- Généalogie aussi précise que possible (avec les ascendances, les liens familiaux avec les autres villages...)

- Qui a fait des études?

- Qui a un travail salarié?

- Qui participe aux travaux agricoles?

- Qui a comme seule activité l'agriculture?

- Y-a-t-il des membres de la famille adhérents à une association? Au conseil municipal? Qui ont un rôle dans la vie politique de l'île?

- Les parcelles familiales (indivises), leur taille et leur localisation (estimation)

- Foncier

Surface en propriété:  
 Surface en location:  
 Surface à la collectivité:  
 Surface cédée à d'autres:

Nb de parcelles:  
 Nb de parcelles:  
 Nb de parcelles:  
 Nb de parcelles:

N°parcelle	Surface	Localisation	Eloignement	Occupation	Tenure

Surface: estimation en Ha

Localisation: dans le village ou dans un autre village

Eloignement: temps pour rejoindre la parcelle du lieu d'habitation

Occupation: Ylang, Vanille, Maraîchage, Arboriculture, Vivrier

Tenure: Propriété, Location, Collectivité, Autres

- Type de plantation

culture de rente

Ylang

Vanille

Si oui, comptent-ils les maintenir et pourquoi?

Si non, est-ce qu'il y en a eu et pourquoi ?

arboriculture

maraîchage

seul

en groupement

Vivrier

Bananiers

Manioc

Riz

Autres:

- Elevage

Zébus

Cabris

Moutons

Poules

Canards

Autres

## Au niveau du ménage

### 1. STRUCTURE FAMILIALE

#### - Etat civil

Père: Age: nombre d'enfants:  
 Mère: Age: nombre d'enfants:  
 Polygamie  non  oui nombre de femmes:  
 Nombre de personnes à charge: dont enfants: adultes:  
 Nombre de personnes travaillant sur l'exploitation: dont enfants: adultes:

#### - Polyactivité éventuelle: (préciser homme et/ou femme)

Activité salariée?  
 oui: dans quel domaine?  
 non  
 Activité annexe non régulière?  
 Pêche période:  
 Artisanat période:  
 Autre: période:

#### - Etudes suivies?

A l'école traditionnelle  
 A l'école coranique

#### - Rôle social:

Fundi?  
 Appartient au conseil municipal?  
 Appartient à une association (y compris coopératives)? Préciser:

### 2. HABITATION (indicateur de niveau de vie)

Murs:  Terre battue  Bois  En dur  
 Toit:  Feuillage  Tôle  Autre  
 Etat général:  Bon  Mauvais  En construction  
 Alimentation en eau:  Source  Puits  Citerne  Eau courante

### 3. STRUCTURE DE L'EXPLOITATION

#### - Foncier

Surface en propriété: Nb de parcelles:  
 Surface en location: Nb de parcelles:  
 Surface à la collectivité: Nb de parcelles:  
 Surface cédée à d'autres: Nb de parcelles:

N°parcelle	Surface	Localisation	Eloignement	Occupation	Tenure

Surface: estimation en Ha

Localisation: dans le village où dans un autre village

Eloignement: temps pour rejoindre la parcelle du lieu d'habitation

Occupation: Ylang, Vanille, Maraîchage, Arboriculture, Vivrier

Tenure: Propriété, Location, Collectivité, Autres

- Type de plantation

- culture de rente
  - Ylang
  - Vanille
- arboriculture
- maraîchage
  - seul
  - en groupement
- Vivrier
  - Bananiers
  - Manioc
  - Riz
  - Autres:

- Main d'oeuvre extra-familiale

Employez vous des ouvriers agricoles?

- Non
- Oui
  - Temporaires: nombre:
    - Période:
    - Activité:
  - Permanents: nombre:
    - Activité:

Faites vous appel à l'entraide (MUSADA)?

- Non Pourquoi? :
  - Oui Pour quels travaux (construction, travaux agricoles?):
- Si l'entraide existe pour les travaux agricoles, est-ce
- exceptionnel
  - à une période donnée: laquelle?

- Commercialisation

- non
- oui préciser les produits concernés:
  - Dans le village, bouche à oreille
  - Au bord de route
  - Au marché de Mamoudzou
  - A la coopérative
  - Autre

- Elevage

- Zébus
- Cabris
- Moutons
- Poules
- Canards
- Autres

- Degré d'autosuffisance

Achetez vous:

- |          |  |  |                                 |           |
|----------|--|--|---------------------------------|-----------|
| Viande:  | <input type="checkbox"/> régulièrement | <input type="checkbox"/> occasionnellement | <input type="checkbox"/> jamais | pourquoi? |
| Poisson: | <input type="checkbox"/> régulièrement | <input type="checkbox"/> occasionnellement | <input type="checkbox"/> jamais | pourquoi? |
| Bananes: | <input type="checkbox"/> régulièrement | <input type="checkbox"/> occasionnellement | <input type="checkbox"/> jamais | pourquoi? |
| Riz:     | <input type="checkbox"/> régulièrement | <input type="checkbox"/> occasionnellement | <input type="checkbox"/> jamais | pourquoi? |
| Manioc:  | <input type="checkbox"/> régulièrement | <input type="checkbox"/> occasionnellement | <input type="checkbox"/> jamais | pourquoi? |
| Brèdes:  | <input type="checkbox"/> régulièrement | <input type="checkbox"/> occasionnellement | <input type="checkbox"/> jamais | pourquoi? |

Autre produit alimentaire?



**4. MAIN D'OEUVRE**

FAMILIALE:

- Non: pourquoi?
- Oui

Lien de parenté	T ou P	Travaux effectués	Périodes	Autre activité

NOTA: T: Temporaire; P: Permanent

SALARIEE

- Non: pourquoi?
- Oui

Nom, origine	T ou P	Travaux effectués	Périodes	Rémunération

NOTA: T: Temporaire; P: Permanent

**5. SYSTEME DE CULTURE**

- Plantation ancienne à 100%
- Plantation de cette année à 100%
- Plantation mélangée ancienne et nouvelle
- Plantation en ligne
- Andains
- Associées intercalaires
- Associées traditionnelles

Généralités			Préparation du sol		
Culture	Nb pieds	Origine	Période, date	Technique	Par qui

Plantation			Entretien		
Technique	Quand	Par qui	Technique	Quand	Par qui

Récolte			Transformation		
Période, date	Par qui	Q récoltée	Technique	Quand	Par qui

Vente					
Période, date	Type de produit	Où	Par qui	Prix	A/V

A: Autoconsommation  
 V: Vendu

Schéma de la parcelle**QUESTIONS OUVERTES**

La parcelle est-elle clôturée?

- Oui Pourquoi? Type de culture:
- Délimitation de propriété
  - Divagation d'animaux
  - Vols
  - Autres:

Non Pourquoi?

Les animaux causent-ils des dégats?  Non  Oui Mesures prises:

Venez-vous travailler sur cette parcelle  En priorité  En dernier  Ni l'un ni l'autre

Pourquoi?

A quel rythme venez vous travailler sur cette parcelle?

Quels sont les problèmes posés par la parcelle?

- Pente
- Cailloux
- Coulées de boue
- Autres:

Remèdes:

Quels sont les problèmes des cultures?

- Maladies
- Problèmes d'écoulement d'où pertes
- Autres

Remèdes:

Quels sont vos principaux problèmes?

Quels sont vos projets d'avenir pour cette parcelle?

### Système d'élevage

#### I. IDENTIFICATION

Avez- vous des animaux?

- Oui
- Non

Espèces	Nombre de têtes			Début d'élevage	Propriétaire	Bouvier
	Mâles adultes	Femelles adultes	Jeunes			

#### II. PARQUAGE

Espèces	Lieu	Mode de garde	Période	Par qui

Mode de garde: Au piquet, animaux parqués, divagation, autre (préciser)

#### III. OU MANGENT LES ANIMAUX

Espèces	Lieu	Nourriture	Période

#### IV. OU SONT-ILS ABREUVES?

Espèces	Période	Quand	Lieu	Temps de parcours

#### V. NOURRITURE COMPLEMENTAIRE

Espèces	Nature	Lieu de prélèvement	Période	Par qui

V. COMMERCIALISATION

EFFECTIF

Voulez-vous  Augmenter  Maintenir  Diminuer votre troupeau?  
 Pourquoi?

Vendez-vous vos animaux?  Non  Oui

A qui?

Quand?

- Besoin d'argent
- Stade de développement atteint
- Opportunité du marché
- Autre

Fréquence:

Prix:

Est-il facile de vendre?

Consommez-vous la viande de votre élevage?

Non Pourquoi?

Oui A quelle occasion:

Achetez-vous des animaux?

Non Pourquoi?

Oui

A quel stade de développement?

Quand?

A qui?

Critères de choix:

Prix

Est-il facile d'acheter?

Y-a-t-il des problèmes?

Mesures prises:

Perspectives d'avenir:

RECULE 09 MAI 1996

Mamoudzou, le 14 mars 1996

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAYOTTE  
REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT

Le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt

à

DIRECTION DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORET

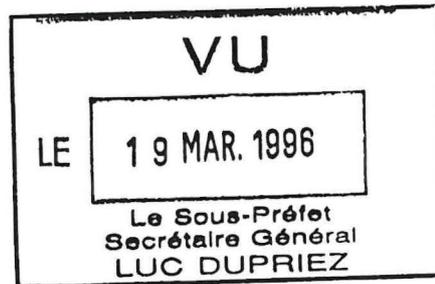
Monsieur le Préfet  
Représentant du Gouvernement

B.P. 103 - 97600 MAMOUDZOU  
Tél. 19 (269) 61 12 13  
Fax. 19 (269) 61 10 31

Nos réf.: 127 /SD/AC/LG

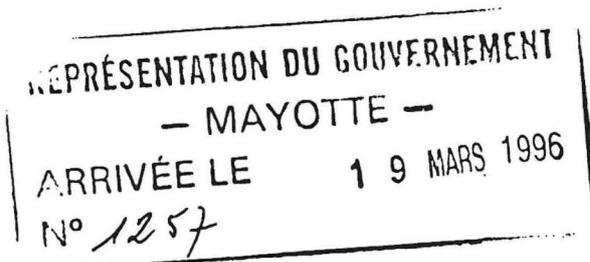
Affaire suivie par : André CARRE

Objet : CIRAD : Comité de suivi



Je vous transmets, ci-joint, un projet de compte rendu du premier Comité Tripartite de Suivi, de la Convention d'application du 3 août 1995, relative à l'installation du CIRAD à Mayotte.

Dès réception de vos éventuelles remarques, je proposerai trois exemplaires à votre signature.



**COMPTE RENDU**  
**du premier Comité Tripartite de Suivi**  
**de la Convention d'application du 3 août 1995**  
*relative à l'installation du CIRAD à Mayotte*

Le 7 mars 1996, à 15 heures, s'est tenu, à la Préfecture de Dzaoudzi - Mayotte, le premier Comité Tripartite de Suivi, convoqué par Monsieur le Préfet de Mayotte.

ÉTAIENT PRÉSENTS

<u>Pour le Gouvernement</u> :	Monsieur Philippe BOISADAM, Monsieur Luc DUPRIEZ, Monsieur André CARRÉ,	<i>Préfet</i> <i>Secrétaire Général</i> <i>Directeur de l'Agriculture</i> <i>et de la Forêt</i>
<u>Pour le Conseil Général</u> :	Monsieur AHAMADA ALI,	
<u>Pour le CIRAD</u> :	Monsieur François POINTEREAU, Monsieur Paul GENER,  Monsieur Bernard LEDUC,	<i>Délégué DOM-TOM</i> <i>Délégué du CIRAD à</i> <i>La Réunion</i> <i>Chef de l'Antenne</i> <i>CIRAD à Mayotte</i>

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Monsieur Pierre-Jean BOURLOIS, *Directeur de la Coordination, de l'Action Économique et du Tourisme*

Monsieur François VICTOR, *Délégué à l'Environnement à la Préfecture de Mayotte.*

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur HAMISSI ASSANE, *Conseiller Général*

Monsieur CHIHABOUDINE BEN YOUSOUF, *Conseiller Général*

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

- Points sur l'installation du CIRAD → personnel  
→ locaux équipements  
→ aspects financiers
- Missions d'appui thématique → déjà réalisées en 1995  
→ à réaliser en 1996
- Programmes de recherches
- Questions diverses

Le CIRAD indique que son Chef d'Antenne, Bernard LEDUC, est présent à Mayotte depuis le 31 octobre 1995.

Il précise également que le Volontaire à l'Aide Technique (VAT) agronome, chargé des questions fruitières et maraîchères, est attendu à Mayotte à partir du 1er avril.

Enfin, l'Agronome, chargé des systèmes de culture, est identifié ; il s'agit de Gilbert VALLÉE, qui devrait arriver à Mayotte début juillet.

• **Concernant les investissements prévus dans la Convention**

Il est, tout d'abord, rappelé que les investissements réalisés dans le cadre de cette convention resteront la propriété de la Collectivité Territoriale.

Le bâtiment devant accueillir l'Antenne du CIRAD a été identifié ; il s'agit des locaux abritant les Services Vétérinaires.

Monsieur CARRÉ indique que le bâtiment sera libre à compter du 1er juillet et mis à la disposition du CIRAD après les indispensables travaux, vers le 1er septembre, évalués entre 200 et 250 KF.

Au plan des véhicules, un Combi Express Renault, 5 places, est en service et un véhicule tout-terrain (4x4 Suzuki) est arrivé.

Concernant le matériel informatique et de bureau, le CIRAD dispose de deux postes de travail.

• **Au plan financier**

Le budget de fonctionnement de l'antenne s'élève pour 1996 à 260, 5 KF, dont 250 KF versés par la Collectivité Territoriale de Mayotte.

Concernant la prise en charge de ses experts, dans le cadre de la présente convention par les crédits d'état (3, 75 MF), le CIRAD présente un tableau montrant que ces crédits ne pourront être couverts que jusqu'au 15 avril 1999. Le Comité prend acte de ces informations et indique qu'il faudra, le moment venu, rechercher des compléments financiers.

*et 100% seulement à l'usage  
à l'initiative du CIRAD*

*(insérer la suite)*

Un projet de demande de financement comprenant un appui à la station de Dembèni et un appui au programme du CIRAD sera présenté à Monsieur le Préfet pour une éventuelle inscription au programme indicatif du VIIIème FED.

Il est ensuite fait état des difficultés administratives pour la mobilisation des crédits FIDOM. Monsieur le Préfet demande à ses services de bien vouloir saisir rapidement par écrit les administrations impliquées et de considérer la recherche comme un investissement.

• **Les programmes de recherches**

Monsieur Bernard LEDUC fait une présentation très succincte des trois programmes de recherches qui vont être conduits par le CIRAD.

- ↳ *Connaissance et amélioration des systèmes de production,*
- ↳ *Amélioration des systèmes de cultures et diversification pour l'agriculture vivrière,*
- ↳ *Assistance aux productions fruitières, maraîchères et plantes aromatiques.*

• **Programme des missions d'appui thématique**

Le programme proposé par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et le CIRAD en comporte 4 :

- ↳ *appui à la relance de la filière Vanille,*
- ↳ *étude sur les petites unités de transformation des produits à caractère artisanal,*
- ↳ *appui méthodologique pour l'étude de la commercialisation des produits locaux et de leur mise en marché,*
- ↳ *inventaire des ravageurs et des nématodes.*

Ces quatre missions, dont le coût global s'élève à 138 KF, seront mises en oeuvre par le Chef d'Antenne du CIRAD à Mayotte, qui veillera à mobiliser les experts susceptibles de répondre le mieux aux problématiques posées.

Il est rappelé que les services de l'Agriculture de Mayotte souhaitent en priorité faire appel au CIRAD - REUNION.

• Comité Technique

Afin de préparer l'élaboration des programmes de recherches et de veiller à leur adéquation avec l'agriculture mahoraise, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et le CIRAD vont réfléchir à la réunion annuelle d'un Comité Technique.

Ce Comité aurait à donner des avis sur les expérimentations conduites à la station de Dembéni et sur les programmes de recherches conduits par le CIRAD.

**Monsieur le Préfet** a demandé au CIRAD de proposer, lors du prochain Comité de Suivi, une série de critères facilement quantifiables permettant d'apprécier l'avancement des travaux. Ces critères devront apparaître clairement dans les documents de programmation.

De façon générale, l'action du CIRAD doit contribuer à démontrer aux Mahorais que l'on peut vivre de l'agriculture à Mayotte. Sur un plan plus général, il s'agit de stopper le désengagement des Mahorais du secteur agricole.

Monsieur AHAMADA pose le problème de la lutte anti-brûlis et de son impact positif apparent sur les plantations de bananiers (dessèchement). Le CIRAD précise qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de relation de cause à effet.

Monsieur AHAMADA souligne également l'importance d'activités de recherches sur la lutte anti-érosive car l'agriculture est pratiquée de plus en plus haut sur les pentes.

La question du label biologique qui pourrait, en étant appliqué à Mayotte, permettre une meilleure valorisation des produits agricoles mahorais, a fait l'objet d'échanges nourris entre la D.A.F., les services de l'Environnement et le CIRAD.

Le prochain Comité Tripartite de Suivi pourrait être jumelé avec  
les journées de " la Science en Fête "  
et se tenir soit le 11, soit le 15 octobre prochain.

Fait à Dzaoudzi, le 12/03/96

Monsieur le Préfet

Le Conseil Général

Le CIRAD

(61)

Mamoudzou, le 27 février 1996



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MAYOTTE B.P. 91 97600 MAMOUDZOU  
Tél.: 01.11.13 Fax.: 01.14.95

Monsieur LEDUC / CIRAD  
S/C Direction de l'Agriculture  
97600 MAMOUDZOU

DIRECTION

Nos Réf. : SY/SM/N° 0250

Vos Réf. :

Objet :

Monsieur,

En réponse à votre fax du 21/02/1996, nous avons l'honneur de vous confirmer que deux logements rehaussés situés aux N° 14 et N° 19 rue des 100 Villas vous ont été réservés pour l'année 1996.

Nous vous rappelons également que les travaux de «Rehausse» vont débiter au courant du mois d'Août 1996 pour finir au mois de novembre 1996.

Par conséquent, nous pouvons vous attribuer ces deux maisons à partir du mois de novembre 1996.

Toutefois, si un désistement intervient au mois de juillet 1996, il pourra vous être attribué un logement à cette date.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable de l'Agence Locative

Sanya YOUSOUF



Le Directeur Général

René QUARANTA

